

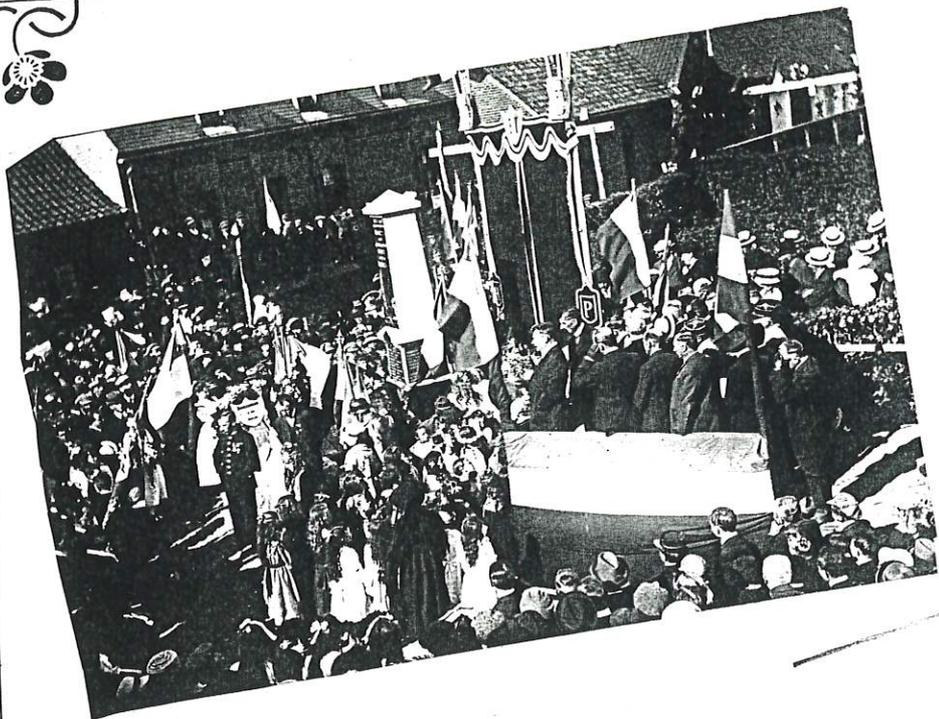
Mametz

Marthes

Crecques

n. 16

Janvier 1994



Inauguration
du Monument aux Morts
MAMETZ

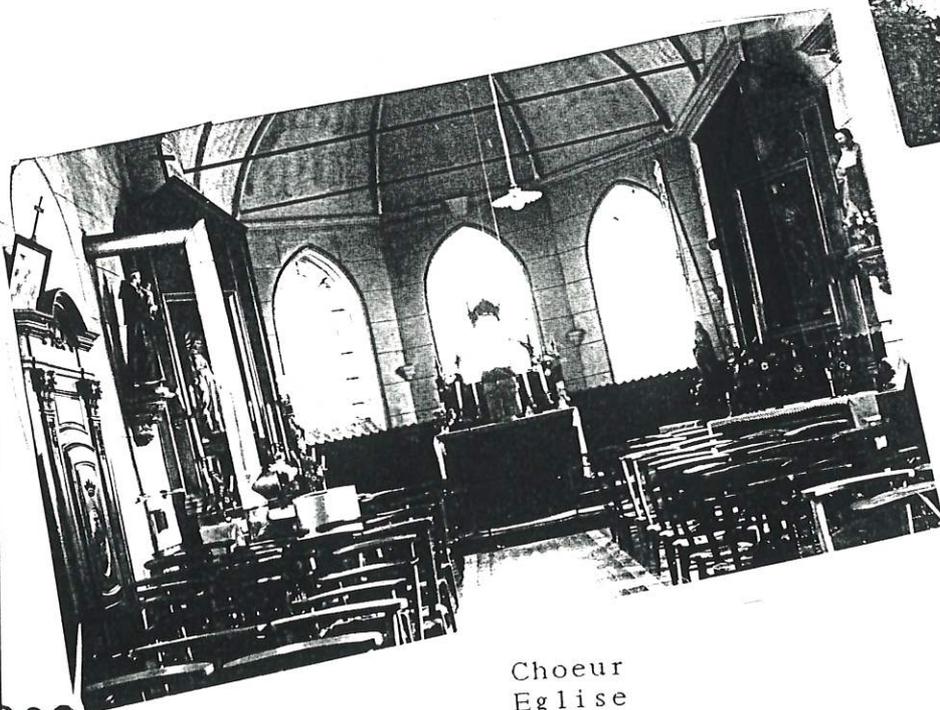
Mametz Marthes

Crecques

autrefois...



Chapelle
BAURAIN
CRECQUES



Choeur
Eglise
Marthes

Le Mot du Maire

Chères Mametziennes,
Chers Mametziens,

Votre Maire est chargé une fois de plus de vous présenter notre 16ème édition du bulletin municipal, bulletin sobre qui veut être un moyen d'information simple mais direct.

Tout d'abord, il lui revient au nom du Conseil Municipal, au nom des membres du bureau d'Aide Sociale, au nom du Personnel Communal de vous présenter pour l'année 1994 les voeux de bonne année, de bonne santé. En souhaitant que 1994 apporte à tous plus de bonheur.

Plus de bonheur à ceux et celles qui cherchent un emploi, qu'ils persévèrent dans leurs démarches, certes pas faciles, mais qu'ils gardent surtout espoir : la situation devrait tendre à une amélioration, et il ne faut surtout pas s'enliser dans ce climat de morosité entretenu dans cette période difficile.

Plus de bonheur à ceux qui ont connu des périodes difficiles altérées par des problèmes de santé, bon nombre de Mametziens ont été hospitalisés. Nous leur présentons tous nos voeux de prompt rétablissement.

Plus de bonheur aux familles qui ont perdu un être cher. Nous sommes de tout coeur avec eux et compatissons à leur peine.

Plus de bonheur à tous ceux qui s'activent au sein des sociétés locales pour les animations qu'ils nous livrent avec beaucoup de compétence. Tous nos voeux de réussite pour tout ce qu'ils entreprendront l'an prochain.

Plus de bonheur à tous nos étudiants qui seront confrontés à des examens. Qu'ils forgent les armes dont ils auront besoin pour rentrer dans la vie active.

Plus de bonheur et de réussite à tous ceux qui sont dans les affaires, qu'ils exercent une profession libérale, qu'ils soient artisans, qu'ils soient commerçants. Plus de compréhension aussi pour nos agriculteurs, qu'ils soient récompensés de tous leurs efforts.

Bonheur et santé seront donc nos voeux les plus chers pour 1994.

Au niveau des projets nourris par le Conseil Municipal, 1994 devrait voir encore quelques travaux. Nous espérons qu'un projet déjà ancien pourra voir le jour si la programmation est retenue : la liaison Crecques-Mametz devrait se doter d'un passage piétonnier. Le presbytère de Crecques devrait faire peau neuve pour accueillir deux foyers. L'école de Crecques devrait se doter de sanitaires décentes et modernes. Les bâtiments communaux continueront à être entretenus comme il se doit. Quelques chemins communaux devraient faire encore l'objet d'amélioration. La Société d'H.L.M. Logis 62 projette un agrandissement du quartier de Bruchine avec l'édification de 11 logements locatifs.

.../...

1994 sera aussi l'année de la mise en place d'une intercommunalité que nous avons voulue. En effet notre S.I.V.O.M. (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples) va être transformé à compter du 1er Janvier en Communauté de Communes dite Communauté de la Morinie. Au niveau des compétences il n'y aura pas de différences notoires, mais sans rentrer dans des détails d'ordre technique et administratif il y aura surtout un fait important : la fiscalité directe. Autrement dit, et de manière concrète, cela se traduira par une ligne supplémentaire sur nos feuilles d'impôts, car la communauté percevra directement les impositions dont elle aura besoin pour fonctionner. Cela devrait alléger les finances communales, qui se verront déchargées du paiement des redevances intercommunales.

D'autre part, et toujours avec le souci d'une gestion rigoureuse, nous avons, grâce à l'abaissement des taux d'intérêt, pu reconsidérer l'endettement de la Commune sur de nouvelles bases qui nous allègeront les remboursements annuels.

Toujours dans le souci d'alléger les charges budgétaires, d'un commun accord le Maire et les Adjointes ont accepté de réduire considérablement le taux des indemnités auxquelles ils pouvaient prétendre au terme de la loi sur le statut de l'élu local (loi n° 32-108 du 3.02.92). (Le Maire percevait actuellement 4 297,06 Frs par mois au lieu de 6 382,37 Frs ; chaque adjoint 1 289,11 Frs au lieu de 2 552,94 Frs). L'équipe municipale réduite à la suite du décès de Noël et d'André, et des démissions d'Yvette et de Jean-Claude s'est ressaisie et entend continuer de travailler au service de tous.

Tels qu'ils étaient prévus les travaux à l'école de Marthes ont été réalisés dans d'excellentes conditions pour le plus grand profit des enfants. La rentrée scolaire a été assurée grâce à une préparation méthodique, puisque cette année encore, le Maire n'a pas eu à imposer une carte scolaire. D'autre part des travaux de voirie importants ont été réalisés rue du Château, rue de la Barre, Chemin de Monbus, Place de Marthes, Chemin des Etiais. L'entretien des bâtiments communaux est notre souci constant car nous tenons à continuer à respecter le patrimoine communal.

Si la fin de l'année a été perturbée par des inondations qui heureusement n'ont pas eu ici de conséquences dramatiques, nous avons égayé le ciel de Mametz par quelques étoiles dont nous espérons agrandir la constellation dans les années qui viennent.

En vous redisant à tous, bonne année, bonne santé, notre dernier souhait est de voir enfin briller la paix dans ce monde où hélas règnent encore trop de violence et trop de haine. Chacun à notre place, soyons les artisans d'un monde plus juste et plus fraternel.

J.P. QUETU

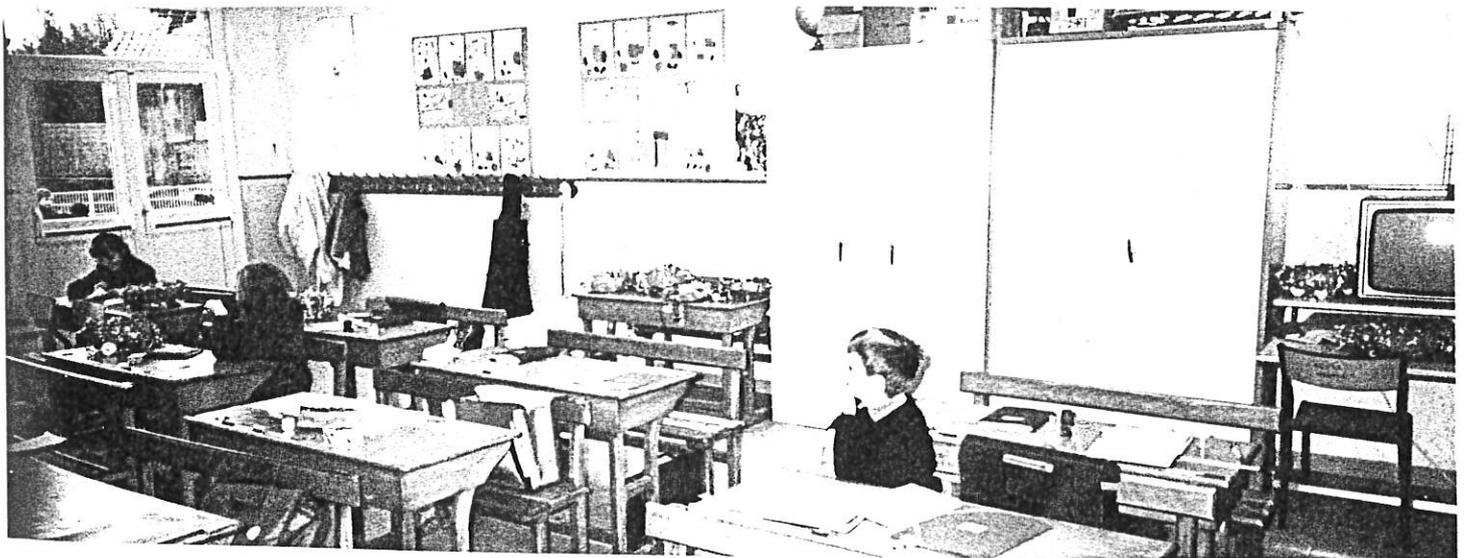
Les Travaux dans la Commune

Qu'il s'agisse de la suite d'opérations engagées en 92, de projets qui prennent corps ou de nouvelles actions, les Travaux dans la Commune sont à l'image même du dynamisme des investissements réalisés dans un cadre programmé et réfléchi et dans la recherche du meilleur financement pour Mametz.

A côté des entreprises, bien souvent locales, les travaux sont souvent l'oeuvre du personnel communal qu'il s'agisse d'investissements, de rénovation des bâtiments communaux ou de leur adaptation pour un meilleur fonctionnement.

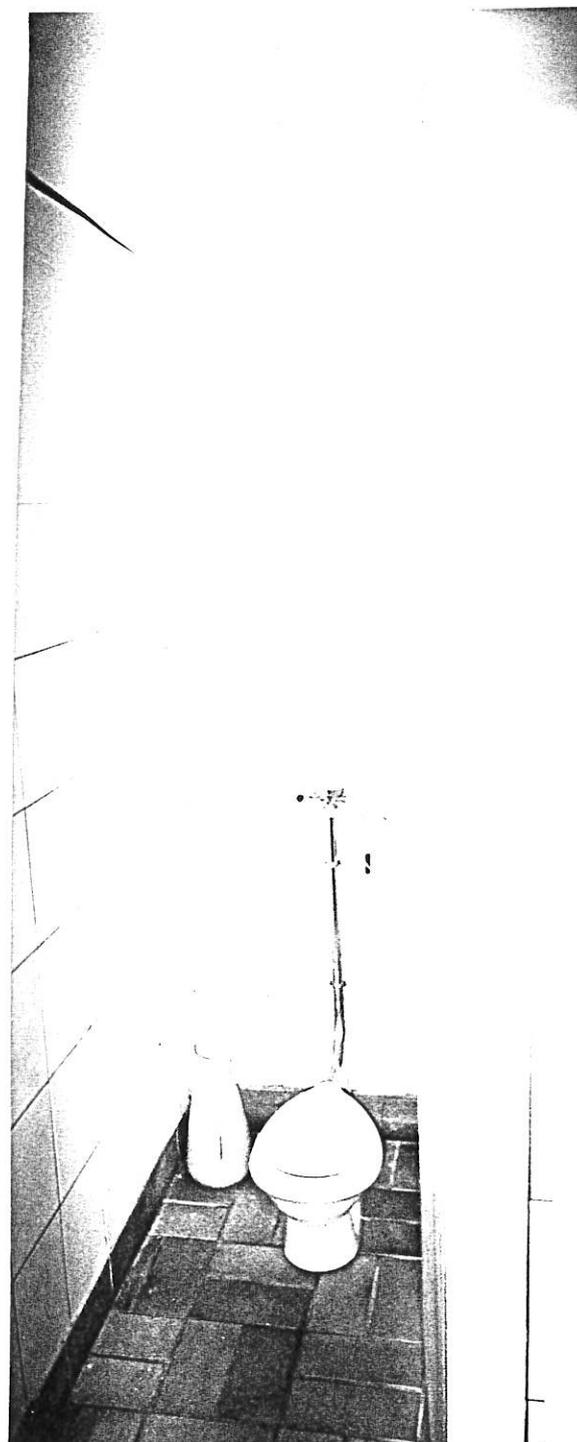
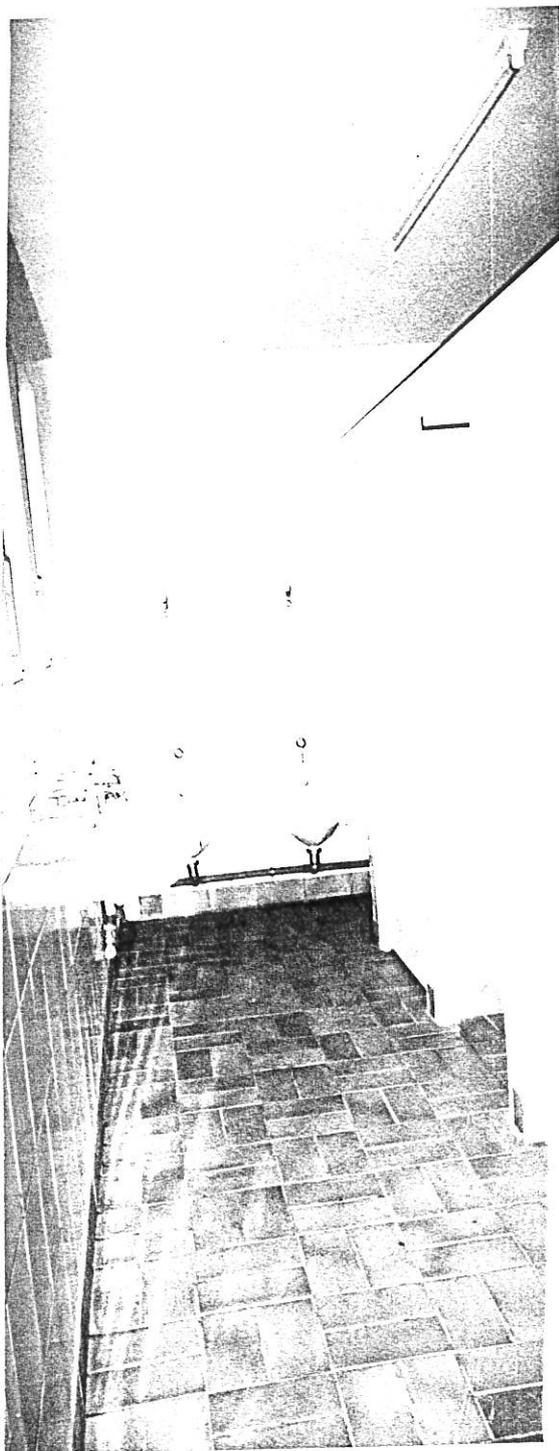


Réfection : Peinture Tapisserie + Pose d'une nouvelle Porte à l'ancienne Classe de Marthes



Création d'une nouvelle Classe sous le Préau à Marthes

Les Travaux dans la Commune

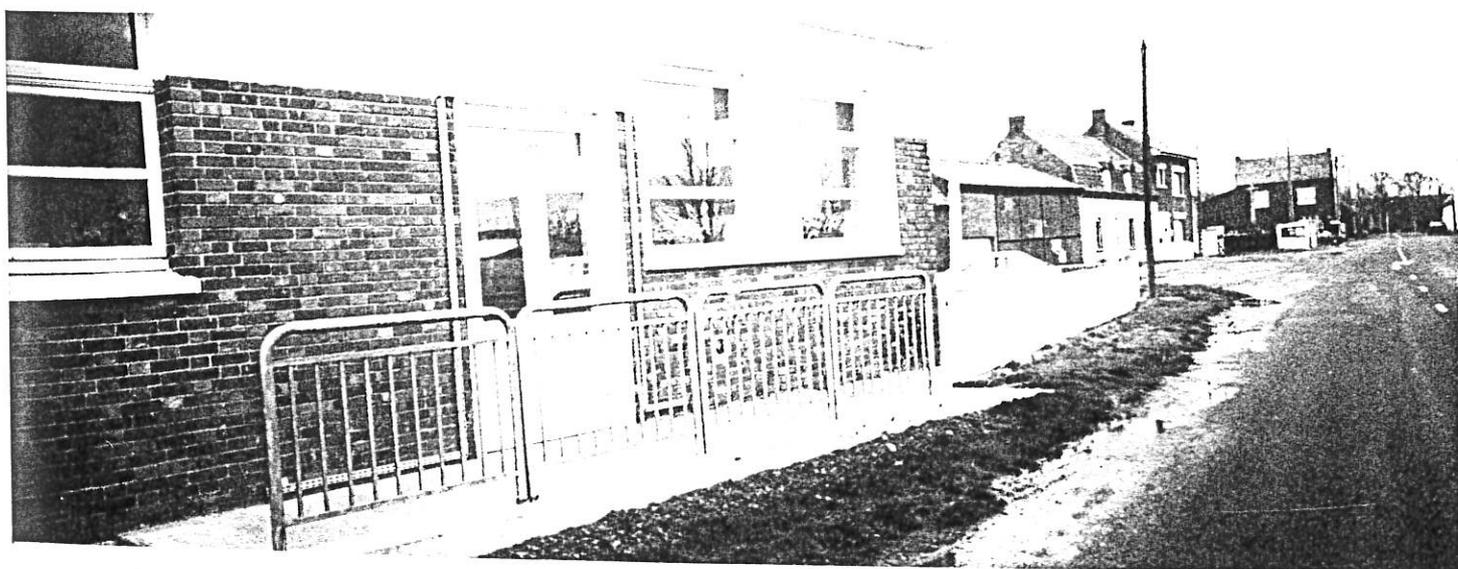


Création de Toilettes dans le Garage

Les Travaux dans la Commune



Création d'un nouveau préau



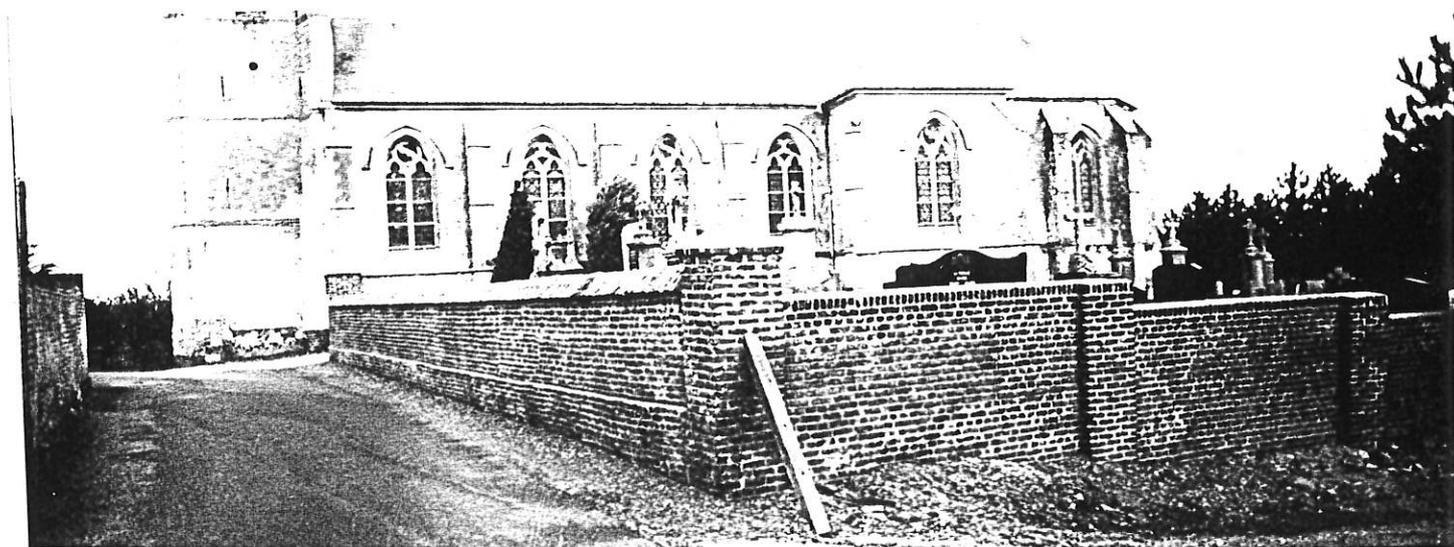
Barrières de Sécurité Issue de Secours

Les Travaux dans la Commune



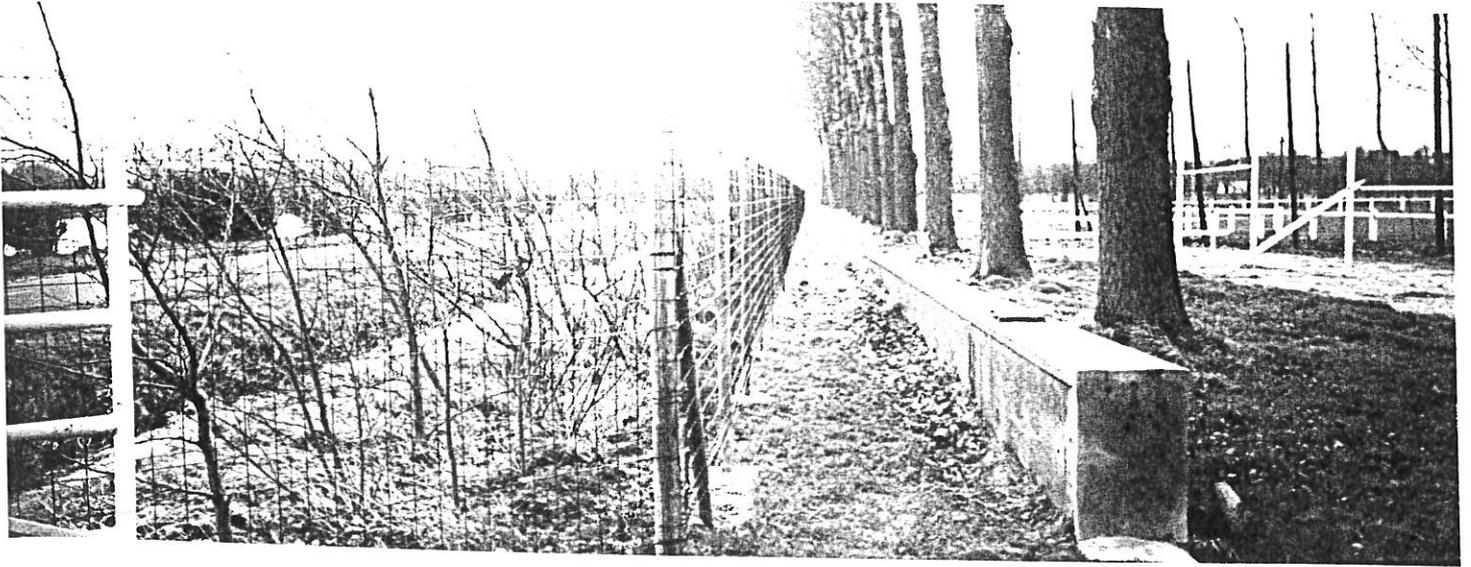
Peinture du Local des Carabiniers à Marthes

Réfection de la Place de Marthes en cours



Réfection du Mur du Cimetière de Mametz

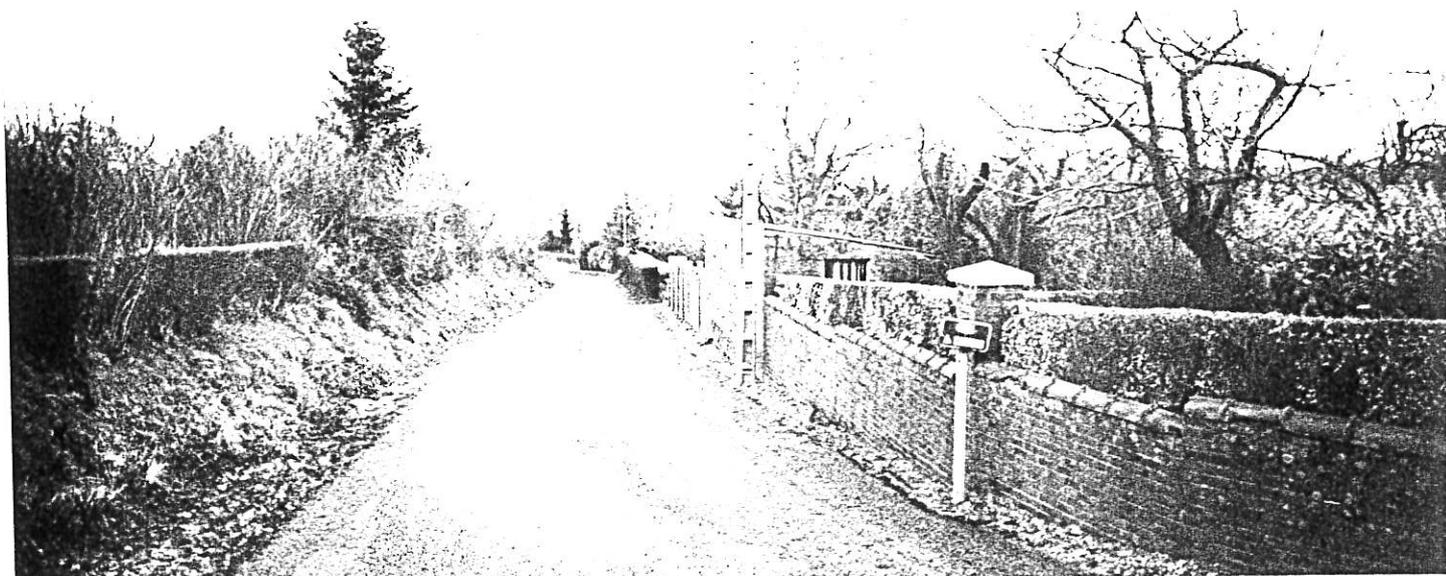
Les Travaux dans la Commune



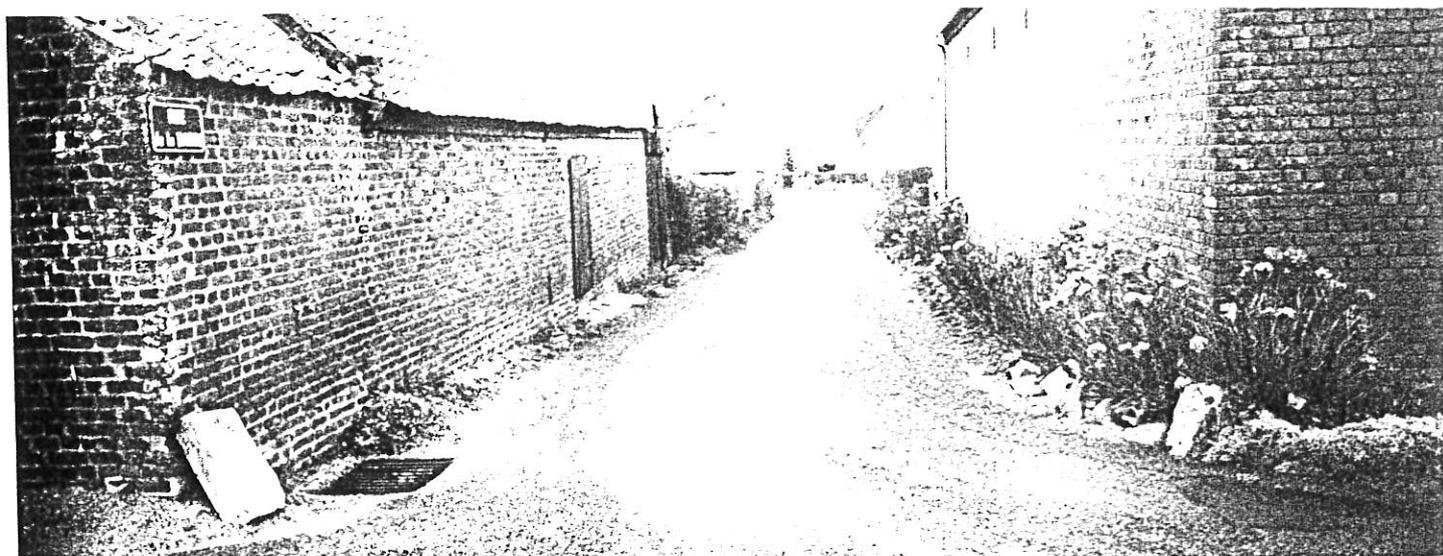
Pose d'une Clôture au Terrain de Foot à Crecques



Les Travaux dans la Commune



Goudronnage Rue du Château



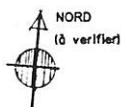
Rue de la Barre

Chemin de Mombus en partie

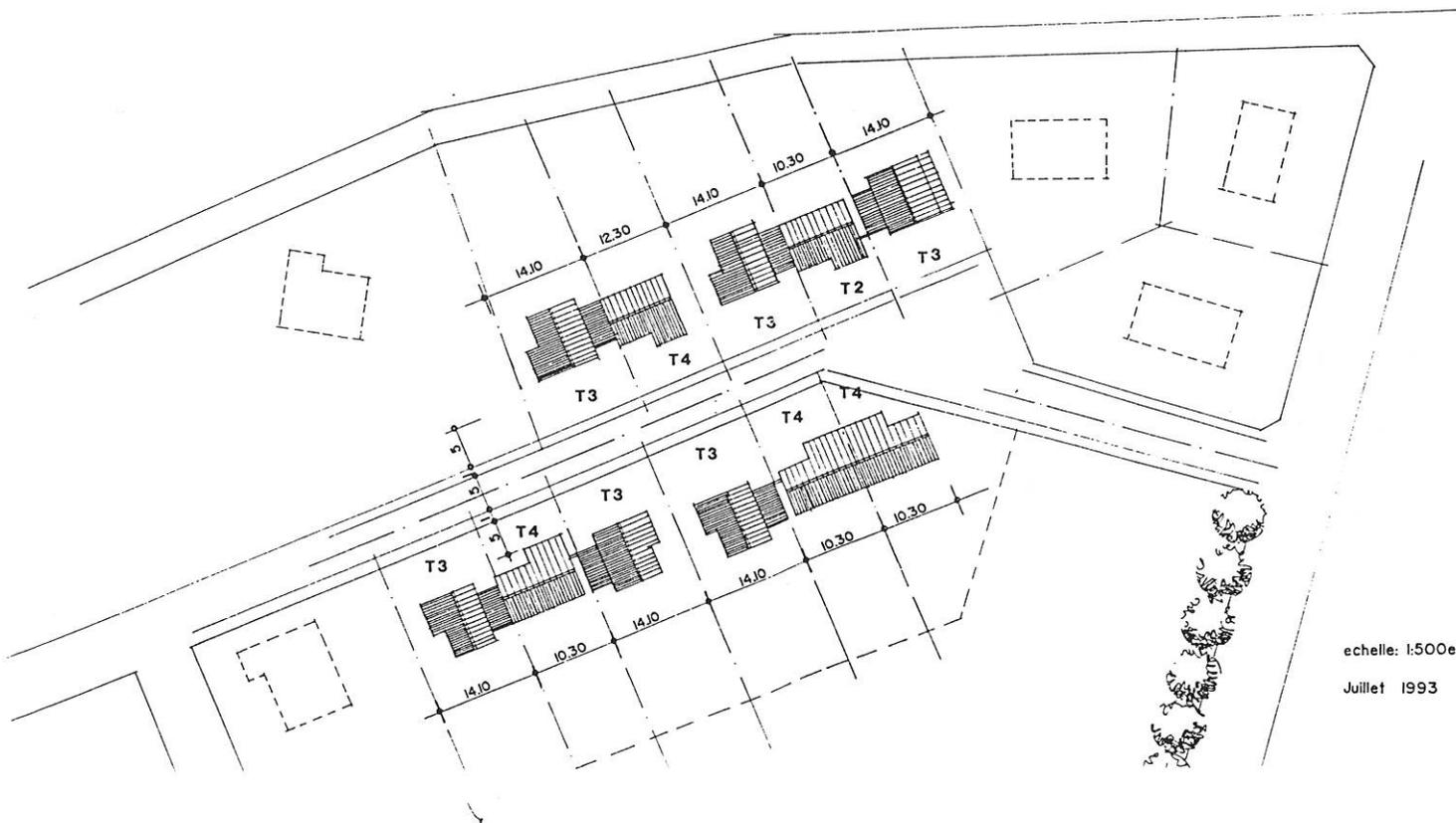
Les Travaux dans la Commune

PARMI LES PROJETS 1994

- A Crecques : - Création de Sanitaires à l'Ecole de Crecques
- Création de 2 logements de Type F2 dans le presbytère de Crecques
- A Mametz : - Création d'un Lotissement de 11 Logements Locatifs rue de Bruchine.



11 Logements
-1 Type 2
-5 Types 3
-5 Types 4



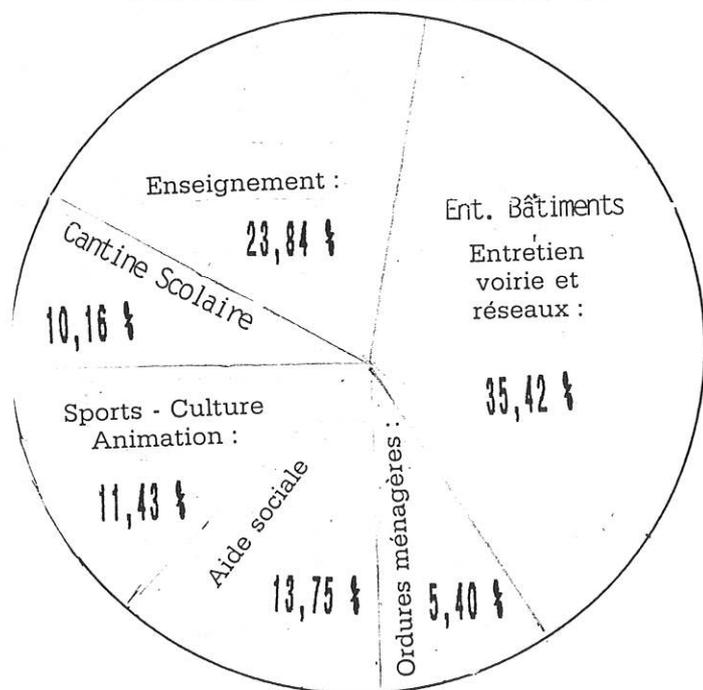
échelle: 1:500e
Juillet 1993

FINANCES COMMUNALES

Le Budget Communal en 1992

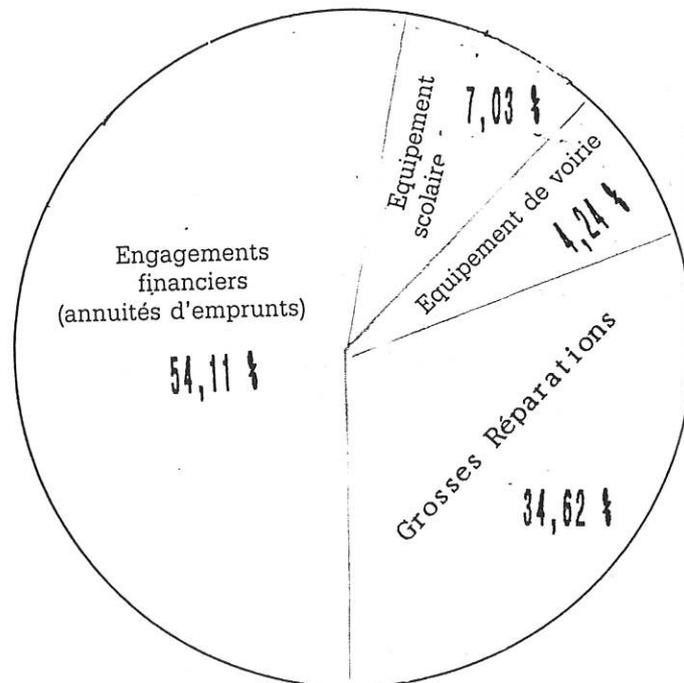
Répartition graphique des dépenses :

Section de Fonctionnement



Volume : 2 969 174,52

Section d'Investissement



Volume : 884 759,41

Le Budget Primitif de l'Exercice 1993 a été équilibré globalement à :

3 665 204,00

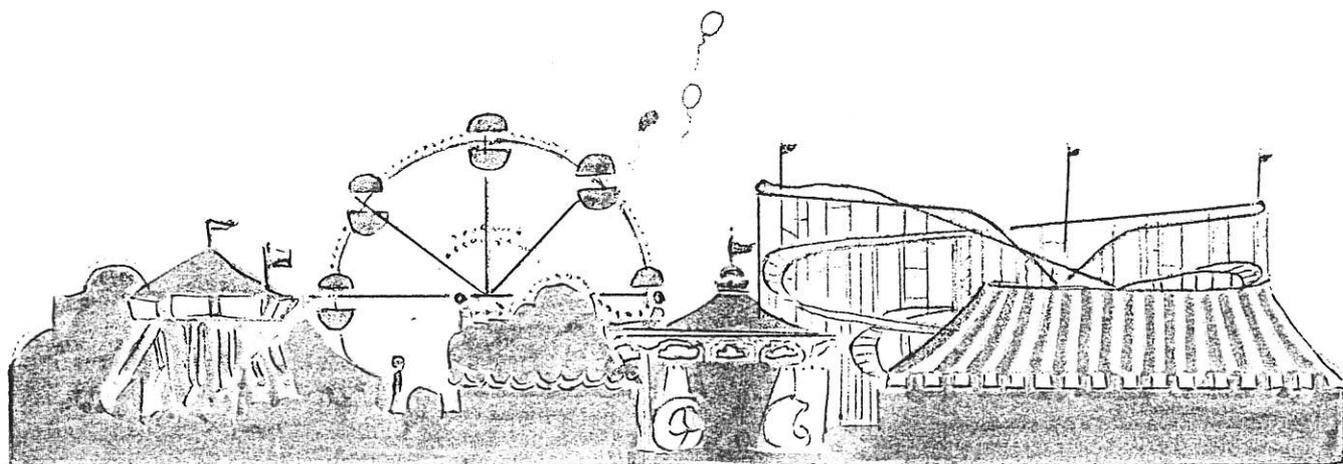
Dans cette somme, les contributions directes ou Impôts locaux représentent :

: 910 064,00 soit 24,82 %

Ces contributions sont calculés sur la valeur locative de 1992 par les taux votés par le Conseil Municipal (Taux inchangés depuis 1987)

Taxe d'Habitation	Impôt Foncier Bâti	Impôt Foncier Non Bâti	Taxe Professionnelle
8,64 %	11,19 %	36,29 %	6,26 %

Calendrier des Fêtes 1994



JANVIER

Samedi 8 CONCOURS DE CARTES
Salle des Fêtes de la Société de Chasse de MAMETZ

MARS

Samedi 12 REPAS DANSANT ORGANISE
Salle de Rebecques par les A.C.P.G. - C.A.T.M.

Mardi 15 ASSEMBLEE GENERALE
Salle des Fêtes Club du 3ème Age

Samedi 26 OUVERTURE
PECHE A LA RIVIERE

FÉVRIER

Samedi 5 CONCOURS DE CARTES
Salle Charlet

Samedi 5 COUSCOUS DES SAPEURS
Salle de Rebecques POMPIERS

Dimanche 6 CONCOURS DE CARTES
Salle des Fêtes organisé par le Club du 3ème Age

Samedi 12 SOIREE ECOLE DE MAMETZ
Salle des Fêtes

Dimanche 13 ASSEMBLEE GENERALE
Salle de Réunion A.C.P.G. - C.A.T.M.

Dimanche 13 CONCOURS DE CARTES
Ecole de Marthes

Samedi 19 DEFILE COSTUME
Ecole de Crecques ET COUSCOUS

AVRIL

Dimanche 3 OUVERTURE
PECHE TRUITE A L'ETANG

Dimanche 10 PARCOURS DU COEUR
Mametz

Dimanche 10 EXPO-VENTE
Salle des Fêtes organisé par "Un Plus pour Mametz"

Samedi 23 BAL
Salle Charlet DES SAPEURS POMPIERS

Dimanche 24 LOTO SALLE CHARLET
Salle Charlet GEAI DE MAMETZ

Samedi 30 COUSCOUS E.S.M.R.
Salle de Rebecques

MAI

- Dimanche 1er** FETE DU TRAVAIL
Salle de la Mairie Réception des Décorés
- Dimanche 8** COMMÉMORATION DE LA VICTOIRE
à Marthes 1945
- Jeudi 12** GEAI DE MARTHES
- Dimanche 15** 2EME RALLYE PEDESTRE
Salle des Fêtes Organisé par l'Ass. des Parents d'Elèves
- Mardi 17** REPAS
Salle Charlet CLUB DU 3° AGE
- Dimanche 22** GEAI DE CRECQUES
- Lundi 23** CONCOURS DE TIR
Crecques Sté de Tir de Crecques
- Dimanche 29** FETES DES MERES
Salle Mairie RECEPTION DES MERES
DE FAMILLE - REMISE
DE MEDAILLES.



- Dimanche 29** CONCOURS DE PECHE
Etang de CRECQUES A LA TRUITE BAGUEE

JUIN

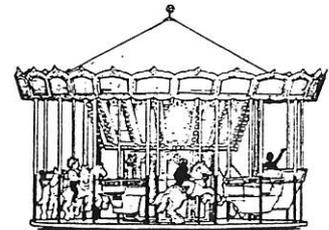
- Samedi 11** FETE NATIONALE
Dimanche 12 DE LA PECHE
Etang de CRECQUES
- Dimanche 19** FETE ECOLE DE CRECQUES
Ecole de Crecques

JUILLET

- Samedi 2** FETE ECOLE DE MAMETZ
Ecole de Mametz
- Dimanche 3** FETE ECOLE DE MARTHES
Ecole de Marthes
- Samedi 9** KERMESSE ASS. DES FETES
Place de la Gare "Concours de Javelots, de Pétanque,
Mametz Repas Dansant sous Châpiteau."



- Dimanche 10** KERMESSE ASS. DES FETES
Sous Châpiteau "Jeux Flamands, Animations
à MAMETZ diverses, Restaurations..."



- Jeudi 14** FETE NATIONALE
En Rivière Repeuplement Truites Tricolores
CONCOURS DE TIR Sté de Tir de Crecques
JEUX POUR LES ENFANTS
BAL POPULAIRE GRATUIT
ET FEU D'ARTIFICE A MAMETZ
- Dimanche 31** CONCOURS DE CARTES
Salle Charlet
- Dimanche 31** FETE DU FOOTBALL
Terrain Crecques

AOUT

- Dimanche 7** MOB'CROSS à MAMETZ
Chemin des Ruelles Ass. Sports Mécaniques Mametziens

NOVEMBRE

- Dimanche 14** MACHOUÏ
Mamez "Camping du Moulin"
- Dimanche 14** BALL TRAP
Lundi 15 Anciens Combattants du Front
Terrain de Crecques
- Dimanche 21** ELIMINATOIRE TOUNOI DE FOOTBALL
Terrain Crecques E.S.M.R.
- Dimanche 28** FINALE TOURNOI DE FOOTBALL
Terrain Crecques E.S.M.R.

Samedi 5 ASSEMBLEE GENERALE
Local Crecques Sté Tir de Crecques

Vendredi 11 ANNIVERSAIRE DE
L'ARMISTICE DE 1918
à MARTHES
Salle des Fêtes BANQUET A.C.P.G.

Mercredi 15 VERRE DE L'AMITIE
Salle des Fêtes Club du 3ème Age

Samedi 19 CONCOURS CARTES
Ecole de Crecques

SEPTEMBRE

Dimanche 4 DUCASSE DE MARTHES
à Marthes CONCOURS ET JEUX PERMANENTS
Société de Tir de Marthes

Samedi 10 COUSCOUS
Salle Charlet

Dimanche 11 DUCASSE DE MAMETZ
Salle des Fêtes EXPOSITION BIBLIOTHEQUE

Dimanche 18 DUCASSE DE CRECQUES
Déversement de Truites

OCTOBRE

Dimanche 9 BANQUET DES AINES
Salle Charlet

Dimanche 16 CONCOURS DE CARTES
Salle des Fêtes A.C.P.G. C.A.T.M.

Samedi 22 BANQUET INTER-SOCIETES
Salle de Rebecques TRUITE MAMETZIENNE & A.C. FRONT

Samedi 29 CONCOURS JAVELOTS
Dimanche 30 "PLUME MAMETZIENNE"
Salle Charlet

DÉCEMBRE

Dimanche 4 CELEBRATION SAINTE BARBE
Salle des Fêtes BANQUET DES SAPEURS POMPIERS

Samedi 10 REPAS MOULES-FRITES E.S.M.R.
Salle de Rebecques

Dimanche 11 ARBRE DE NOEL
Ecole de Marthes

Vendredi 16 ARBRE DE NOEL DES ECOLES
Salle des Fêtes DE LA COMMUNE



Samedi 17 CONCOURS DE CARTES E.S.M.R.
Salle des Fêtes

Dimanche 18 ARBRE DE NOEL E.S.M.R.
Salle des Fêtes

Le P'tit Quinquin



1
Ainsi, l'aut'jour eun, pouv' d'intellièrè
Un ami clofant sin p'tit garchon
Qui d'puis tros quart d'heure n'foi jòt qu'braire
Tachòt d'lin dormir par eun canchon
Elle'li dit jòt : Min Narcisse D'main t'ars du pain n'épice,
Du chuc à gogo
Si t'es sachè et qu'te fais dodo

2
Et si te m'laich' faire eun 'bonn' semaine,
J'irai dégager tin biau sarrou,
Tin potalon d'drap, tin gillet d'laïne...
Comme un p'tit milord te s'ras farou !
J'focatt'rai, l'jour de l'ducasse
Un porichin, Il cocasse,
Un turtutu,
Pour jouer l'air du capiau-pointu...
Au refrain

3
"Allons seuf' tes yeux, dors min bonhomme
J'vas dire eun prière à P'tit-Jésus
Pou' qui vienne ichi, pindant tin somme,
T'fai' rêver qu'j'ai les mains plein's d'écus,
Pour qui t'apporte eun' coquille,
Avec du chirop qui guille
Tou l'long d' tin minton,
Te pourlèqu'ras tros heurs de long !..."
Au refrain

4
Et si par hasor sin maître s'fâche,
Ch'est alors Narcisse, que nous ritons !
Sans n' n'avoir inv'i, j' pindrai m'n dir moche
J'li dirai sin nom et ses sourmoms,
J'li dirai des farboalles
I m'n répondra des drôles ;
Infin un chocun
Verra deux pestac' au lieu d'un
Au refrain

5
"Ni les marionnettes, ni l' pain n'épice
Nont produit d'effet. Mais l'marinèt
A vir' rappaè l' petit Narcisse,
Qui craignot d'vir' arriver l'boudet.
Il a dit s'canchon dormoïre...
S'mèr' l'a mis dins s'noc'hennoïre :
A r'pris sin coussin,
Et répété vingt fos ch' refrain.
Au refrain

" L' canchon dormoïre "

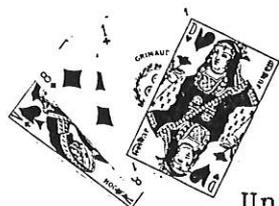
Paroles et Musique
Destrousseaux (1828-1892)

Dors, Min p'tit quinquin
quin, Min p'tit pou chin, Min gros ro
jin.
Te m'iras du cha grin, Si te n'dors point qu'à d'main'

LA VIE DES SOCIÉTÉS LOCALES

Les Sociétés Locales sont nombreuses dans notre village et nous ne pouvons que nous féliciter de leur vitalité. Vitalité qui est l'oeuvre de bénévoles qui ne ménagent ni leur temps, ni leur peine. Qu'aujourd'hui, publiquement ils soient remerciés pour leur activité au service de leurs sociétaires.

Et c'est bien volontiers que nous leur laissons la parole ...

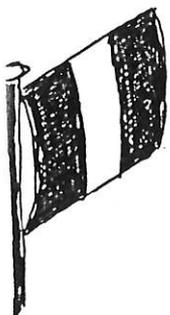


CLUB DU 3ème AGE DE MAMETZ

Une année se termine, une autre commence, souhaitons qu'elle nous apporte l'espérance d'une vie meilleure. Notre club se réunit tout les jeudis après midi, chacun y retrouve ses amis, ses partenaires et c'est à regret que l'on se quitte. C'est toujours avec joie que nous accueillons de nouveaux adhérents venez nous rejoindre vous ne le regretterez pas. L'année 94 verra encore de belles journées organisées comme vous les aimez. Notre concours de cartes se déroulera le Dimanche 6 Février Salle des Fêtes, l'Assemblée Générale le 15 Mars, le Repas le 17 Mai Salle Charlet, le verre de l'amitié le 15 Novembre ; il y aura trève le 22 et 29 Décembre.

Le comité et votre Présidente vous présentent leurs meilleurs voeux de bonne année et surtout de bonne santé

Votre Présidente



L'ASSOCIATION DES A.C.P.G. - C.A.T.M. - T.O.E.

Le Président et les Membres du bureau de la société des A.C.P.G. - C.A.T.M. - T.O.E. présentent aux membres de la société et à leurs familles leurs vœux de santé et de bonheur pour cette nouvelle année, vœux qu'ils étendent à la population de Mametz qui leur fait l'honneur de participer à leurs activités et pour le bon accueil réservé aux vendeurs de calendriers.

La section compte encore 72 adhérents, s'il y a encore des CATM non adhérents, ils peuvent toujours contacter le président. Pour les personnes soucieuses de connaître où va le produit de la vente des calendriers, sur le plan de l'association départementale voici le bilan de l'année 1992 :

- Secours	20 250,00
- Aide à l'enfance	103 850,00
- Aide aux chômeurs	136 050,00
- Aide Sociale	2 500,00
- Aide aux hospitalisés	7 670,00
TOTAL	<u>270 320,00</u>

En ce qui concerne notre société, cela nous permet d'offrir un colis de Noël aux anciens et veuves. Je vous informe que nous avons une mutuelle médico chirurgie dentaire qui n'est pas uniquement réservée aux Anciens Combattants : toute personne peut y adhérer, les tarifs sont très compétitifs. Pour plus de renseignements, je suis à votre disposition.

Le Président

Marceau GOZET.



ENTENTE SPORTIVE MAMETZ REBECQUES

Lors de la dernière assemblée générale, les membres du Comité ont innové, en effet ceux-ci voulant sans doute démontrer qu'ils n'étaient pas misogynes, ont élu à leur tête une femme Mme Bernadette LAFITTE. Le dynamisme et la motivation de celle-ci alliés à l'arrivée au sein du groupe de dirigeants de nouvelles têtes, ont redonné un élan nouveau à l'E.S.M.R. et cela s'est concrétisé dans un premier temps, par une augmentation sensible des effectifs jeunes.

Pour cette saison nous comptons 160 licenciés. 98 Jeunes (débutants à juniors) 41 Séniors - 21 Dirigeants. Ce qui a amené le comité à engager en compétition 12 équipes dont une en cadets et une en juniors en entente avec le club de ROUETOIRE. l'Equipe Seniors A évoluant dans la plus haute division du District.

Le problème est que pour l'encadrement de toutes ces équipes, il nous faut du monde, c'est pourquoi nous lançons un appel à toutes les personnes qui voudraient nous rejoindre ne serait ce que pour assurer durant la saison quelques déplacements de nos jeunes et là nous pensons tout particulièrement aux parents de ceux-ci !

Les entrainements jeunes ont lieu au terrain le Mercredi à partir de 14 H 00. Parents n'hésitez pas à y envoyer vos garçons et filles intéressés par le FOOTBALL, les éducateurs les acceptent dès l'âge de 6 ans.

Les compétitions officielles se déroulent tous les Week Ends de Septembre à Mai. Dès la saison terminée il nous faut déjà préparer la prochaine ce qui fait que nous sommes accaparés à longueur d'année par ce virus pernicieux que nous avons contacté.

Financièrement nous dirons que grace aux rentrées d'argent fruit des nombreuses manifestations que nous organisons et de l'aide de nos deux communes nous avons pu faire face jusqu'à présent aux dépenses sans cesse en augmentation.

Le Comité ne remerciera donc jamais assez toutes les personnes que nous sollicitons si souvent soit par nos manifestations où sous forme d'aide. Que celles-ci sachent bien que leur obole si petite soit-elle n'est pas inutilement gaspillée et qu'elle sert à la bonne cause de la jeunesse Mametzienne et Rebecquoise qui se déroule sainement dans une atmosphère d'amitié et d'esprit collectif.

VIVE LE SPORT

VIVE L'E.S. MAMETZ -REBECQUES

Le Secrétaire

L'E.S. MAMETZ - REBECQUES Section FOOTBALL

L'E.S.M.R. a vu le jour le 23.03.68 parution le 22.04.68 au Journal Officiel, régie par la loi de 1901, les statuts mentionnent que la société a pour but de permettre à tous le développement physique et moral grace à la pratique des sports et particulièrement du FOOTBALL.

A leurs débuts les équipes évoluaient sur un terrain qui était situé rue de la plaine à Mametz et sous la cheville ouvrière de M. Marcel LOYER participaient aux championats UFOLEP du district d'HAZEBROUCK.

Par la suite le club s'est exilé au marais de CRECQUES où actuellement grace à l'aide matérielle de la commune de Mametz et à une main d'oeuvre bénévole, nous disposons d'installations qu'envient bon nombre de clubs ruraux.

Depuis sa création, le Club a connu à sa présidence MM André BOYAVAL, Jean-Pierre QUETU (à deux reprises), André DELANNOY, Jacques LECIGNE, et Christian PAUCHET. Parmi les nombreux licenciés que le club a dénombré depuis son 1/4 de siècle d'existence une poignée d'inconditionnels sont restés fidèles depuis de début et en reconnaissance ils méritent d'être cités : MM. Albert VITAL, Roger GOZET, Marcel DUCROCQ, Serge DELVART, Jacques LECIGNE, Paul DARQUES. Rendons hommage également à Mr André DELANNOY qui fut l'un des rouages essentiels à la vie du club et notre modèle à tous.

COMPOSITION DU COMITE :

- Présidente : Bernadette LAFITTE
- Vices-Présidents : Roger GOZET
: Marcel DUCROCQ
: Serge DELVART
- Secrétaire : Jacques LECIGNE
- Secrétaire Adjoint : Joël LECIGNE
- Trésorier : Francis DELPOUVE
- Trésorier Adjoint : Dominique FACQUEUR

Le Mot de la Présidente

Je terminerai de remplir l'emplacement qui nous a été dévolu dans ce bulletin par des remerciements.

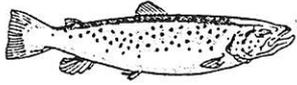
Remerciements aux municipalités de Mametz et de Rebecques pour leur subvention et leur aide matérielle.

Aux commerçants et artisans des deux communes si souvent sollicités.

A toutes les personnes dont la présence à nos Fêtes et autres nous reconforte dans notre bénévolat.

Aux dirigeantes et dirigeants qui m'aident sans compter dans ma tâche.

Aux joueurs qui portent avec Fierté les Couleurs Rouge et Noir du Club sur tous les terrains du District.



" LA TRUITE MAMETZIENNE "

Au seuil de l'année nouvelle, c'est au nom de l'Association de Pêche pour la protection du Milieu Aquatique de Mametz, que je vous présente les meilleurs voeux pour l'année 1994.

En remerciant, et profitant des pages du bulletin communal pour vous informer de l'exercice 1994 et de vous faire participer à la vie complète de notre association dans la clarté et dans le souci d'une gestion saine qui profite à chacun.

Il faut savoir que pour 1993 le Truite Mametzienne comptait :

- 416 adhérents
- 159 ont moins de 16 ans et bénéficient d'une carte à tarif réduit (20 F)
- 113 résident à Mametz
- 33 ont pu bénéficier d'une permission journalière

Remerciements à celles et ceux qui participent à la vie et à l'enrichissement de l'association, du patrimoine que nous nous devons d'entretenir, ainsi qu'aux dépositaires de cartes de Pêche.

A tous Bonne Année Bonne Santé

Programme des Diverses Activités 1994

Rivière

- Ouvertures : - 26 mars - 24 Avril - 12 Mai - 5 juin - 14 Juillet - 14 Août - 18 septembre soit 700 Kgs Fario
- Toutes les ouvertures en Rivière et en Etang ont désormais lieu à 8 H
- Réglementation nouvelle applicable au 1er Janvier par arrêté préfectoral.
- Limitation des captures à 8 prises par jour et par pêcheur pour la 1ère catégorie.
- Pêche à l'anguille à une seule canne jusqu'à 1/2 heure après le coucher du Soleil.
- Pêche à la Vermée (Pelote etc) à la Rivière et à l'Etang toute la nuit.
- Très important cette dernière mesure n'étant qu'à titre d'essai. Les secteurs délimités pour cette pêche à la Vermée est obligatoire sont les suivants : MAMETZ : Tout le petit Marais
- CRECQUES : de la Passerelle des Patulettes jusqu'en haut du Marais
- Alevinage : 5000 Alevins de Truites Fario - 600 Truitelles de Truites Fario
- Réciprocité tous les vendredi avec Fruges sur l'ensemble de son parcours 7KMS.

ETANG

Repeuplements : 350 Kgs de gardons, 50 kgs de carpes, 10 grosses carpes de 10 à 15 kgs, 30 Kgs de tanches, 500 alevins de brochets, 360 Kgs de truites.

Ouvertures Truites 3 Avril 100 Kgs - 1er Mai 100 Kgs - Fête Nationale 160 Kgs.

Réglementation Nouvelle - Ouverture du Brochet en Mai (Consulter les affiches en Mairie) Fermeture le 1er décembre (Arrêté Préfectoral)

En ce qui concerne les jours d'ouvertures à la Truite, 2 cannes seront autorisées ; dans tous les cas elles doivent être à la portée de main du Pêcheur.

CALENDRIER DES FETES

- Concours à la Truite Baguée le 29 Mai
- Fête Nationale de la Pêche les 11 et 12 Juin ; seront invités à pêcher le 11 Juin les propriétaires, épouses et invités ; seront invités à pêcher le 12 Juin les propriétaires, invités, épouses, enfants de la commune, sociétaires et invités de celle-ci.

Banquet le 22 Octobre à 20 H.

Ducasse 18 Septembre repeuplement à la rivière

Où ira l'argent des pêcheurs en 1994

- Dépenses Etang - Repeuplement - Gardiennage - Papeterie - Lutte contre le Rat Musqué - Charges Sociales - Bail : 25 100,00 Frs
- Dépenses Rivière : Repeuplement - Gardiennage - Travaux Piscicoles - Matériaux - Frais Grue - Assurances ... etc 32 600,00 Frs y compris achat de tronconneuse ...
- Dons, Frais de représentation : 3 000,00 Frs

la dépense total s'élèvera à 60 700,00 Frs

Chacun pouvant et devant consulter le livre de comptes, tenu il est vrai avec soin et intelligence par Monsieur LEFEVRE Jacques, il faut savoir que les fonds propres de l'association sont déclarés et contrôlés chaque année en Janvier par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt.

"L'argent du Pêcheur doit aller à la Pêche"

Telle est la devise de la "Truite Mametzienne"

BONNE ANNEE A TOUS.

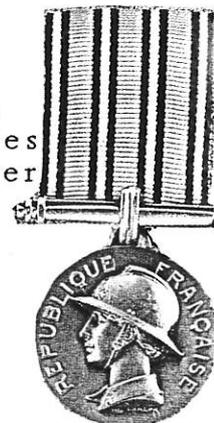
UNE TRES VIEILLE DAME QUI N'EN FINIT PAS D'AVOIR VINGT ANS

Savez-vous, gens de Mametz, que notre Compagnie de Sapeurs Pompiers Volontaires, dont nous sommes fiers à juste titre, est, en fait, une très vieille Dame qui a vu le jour le 9 Janvier 1879, après délibération du Conseil Municipal présidé par M. ROLIN, Maire.

Nous sommes impardonnables de l'avoir laissé aborder son centenaire sans la fêter dignement mais on peut toujours se racheter...

En attendant d'honorer, en 1994, les 115 printemps de notre centenaire, je mets en chantier, avec les documents glanés dans les archives, l'histoire de notre Compagnie afin qu'elle puisse figurer dans le prochain bulletin.

M. T. DELMAIRE



CORPS DE PREMIERE INTERVENTION DE SAPEURS POMPIERS DE MAMETZ

Chères Mametziennes,
Chers Mametziens,

Nous voici déjà à la fin de l'année 1993 et c'est pour nous, soldats du feu, le moment de faire le point.

De nos jours, le bénévolat existe encore et nous en sommes la preuve. Hélas, je tiens à vous faire savoir que les sapeurs-pompiers sont amenés à penser qu'au plus haut niveau du Département, on essaie, par tous les moyens, de faire disparaître le volontariat. C'est mon devoir d'attirer, très respectueusement votre attention sur la gravité de notre position actuelle. A plusieurs reprises, Monsieur le Maire J.P. QUETU et moi-même, sommes allés défendre la situation. Voilà presque un an et demie que celà dure, mais avec l'appui des élus et de la population, nous ne perdons pas espoir de voir changer les façons de faire. Néanmoins, nous devons rester attentifs et mobilisés pour garder intacte l'image de tout ce qui a fait de notre profession, un exemple.

Je m'associe avec tous mes hommes pour vous remercier de votre accueil et de vos gestes de générosité lors de nos divers passages : (calendriers, cartes de bal, etc ...)

Avec l'argent, plusieurs d'entre nous ont effectué des stages et les hommes actifs ont été dotés d'une casquette.

Je remercie aussi Monsieur le Maire et le Conseil Municipal pour la prise en charge, au budget de 1993, de l'achat d'une combinaison de manoeuvre attribuée à chacun des hommes actifs, et de toutes les petites choses qui nous sont indispensables.

Soldats du feu ou secouristes, les pompiers mettent leur point d'honneur à mériter leur popularité. "SAUVER OU PERIR", cette devise résume le courage et le dévouement des sapeurs-pompiers qui, jour après jour, oeuvrent pour la sécurité et la sauvegarde de notre Commune.

Je vais terminer en vous souhaitant, au nom de tous les hommes de la Compagnie, actifs et honoraires, une bonne et heureuse année pour 1994.

Le Sous-Lieutenant

J. P. CADART

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE MAMETZ

Discours d'aurevoir de Gabriel MARTEL qui cesse son mandat
de Président de l'Amicale

Mesdemoiselles, Mesdames, Messieurs,

Sainte Barbe, notre Patronne, nous réunit pour fêter la joie. Je remercie tous nos invités et amis qui sont venus s'associer à notre Fête. Merci à tous ceux qui l'ont si bien préparée, à nos cuisinières qui sont de vrais cordons-bleus, merci à nos serveuses...

Nous avons revoté le Bureau de l'Amicale et laissé la place aux jeunes qui y sont maintenant en majorité avec, à la Présidence, COHEZ André, qui prend ce jour ses nouvelles fonctions. Toutes nos félicitations, Monsieur le Président.

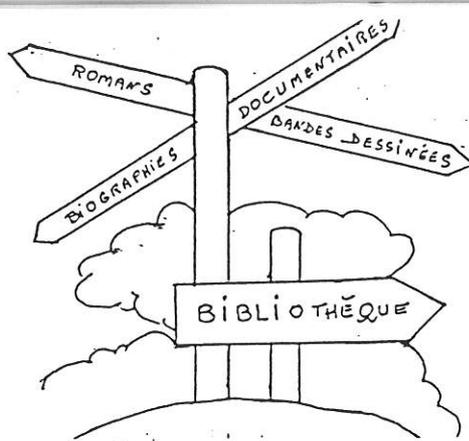
En quittant son poste, votre ancien Président vous livre la synthèse du temps passé à la tête de l'Amicale : "Etre Pompier à Mametz, ça ne paie pas son homme, mais ça l'enrichit tellement!..."

Les mots sont impuissants pour décrire cette richesse, elle est invisible, à l'abri de tous, elle habite en moi. Elle m'a fait acquérir des forces qui m'ont guidé pour obtenir l'équilibre et la sérénité. Elle a réveillé ce que j'avais de meilleur. Aussi, merci à vous tous de m'avoir donné tant de plaisir, de fierté, de générosité.

J'ai beaucoup de raisons d'être heureux aujourd'hui car mon expérience de pompier a été positive. Rien d'étonnant à cela car j'ai la chance d'appartenir à une équipe Mametzienne exceptionnelle pour qui les valeurs n'ont pas de prix et j'ai toujours ressenti très fort la présence contante de votre soutien. Ce courant qui passe entre nous tous nous permet de communiquer et c'est ainsi que nous mettons en commun nos forces, pour tracer les chemins de la réussite.

Nos épouses sont aussi les meilleurs complices de nos projets et notre Caserne est le fruit et la preuve matérielle de notre union. Aussi, nos décisions ont toujours été prises dans l'exigence de l'intérêt général, cela fait grandir la motivation de chacun.

Même si certaine époque a été plus difficile, merci Monsieur le Maire de nous avoir aidé, par vos lumières, à ne pas quitter notre route. Et à vous tous, aujourd'hui, je ne sais comment vous témoigner ma gratitude pour toute l'amitié trouvée auprès de chacun d'entre vous. Tout cela a créé des liens tellement indestructibles que je resterai toujours des vôtres. Voici l'heure venue de dire "En avant les jeunes, vous avez la bénédiction des Anciens". Nous soutiendrons notre Président André de tous nos moyens, de toutes nos forces pour que notre devise "**COURAGE ET DEVOUEMENT**" reste éternelle à Mametz ; Vive les Pompiers... Vive le Président



La Bibliothèque vous l'aimez ?

La lecture à Mametz continue d'intéresser de plus en plus de personnes. Cette année, nous avons enregistré 27 nouvelles inscriptions ce qui porte le total des inscrits à 399

296 lecteurs ont fait au moins un passage à la bibliothèque.

Le nombre de prêts effectués pour les 11 mois de l'année donne une augmentation de 1573 ce qui nous amène à 476 prêts par mois.

Grâce à la générosité de plusieurs donateurs, la bibliothèque s'est enrichie de 247 volumes. Merci aux donateurs.

La Commune de Mametz possède à la fin de cette année 652 volumes.

Le temps fort de cette année fut la 2ème exposition : "Les Marionnettes en France".

A l'initiative des responsables de la bibliothèque et avec le concours des enseignants a été organisé un concours ayant pour thème : "Apporte-moi une fleur".

Sous forme de devoirs de vacances, les enseignants ont motivé les enfants (fleurs rapportées de vacances, fleurs séchées, fleurs dessinées). A quoi sert une fleur ?

Les visiteurs ont pu remarquer de magnifiques compositions florales, paysage de pétales de fleurs, fleurs des Alpes et de la Côte d'Azur.

45 enfants ont répondu favorablement à notre appel. Tous ont été récompensés grâce à une subvention mise à notre disposition par la Mairie. Merci à la Municipalité.

Pour l'année 94, il est prévu le 2ème dimanche de septembre une exposition. "TINTIN" et la Bande Dessinée.

Rappel : - La bibliothèque est ouverte pendant l'année scolaire
Le mercredi de 15 H à 16 H 30
Le vendredi de 16 H à 18 H 00
pendant les vacances scolaires, un seul jour
le Mercredi de 17 H à 19 H
- l'inscription est gratuite

En espérant de vous voir toujours de plus en plus nombreux à venir goûter les joies de la lecture, les responsables de la bibliothèque vous souhaitent une Bonne Année 1994.

André Marie et Marie Paule YVAIN, Claudine BECQUART,

Lucette BERNABLE, Germaine CORDIER, Marie Thérèse DELMAIRE.



Chères Amies Mametziennes

Depuis 2 ans déjà, dans notre village l'Association de couture "Un plus pour Mametz", ne cesse de progresser. Partie de deux cours et d'une vingtaine d'adhérentes, notre association compte aujourd'hui, 4 cours et 45 adhérentes.

L'enseignement prodigué par Madame VERNIER, convient tout autant aux débutantes, qu'aux personnes confirmées.

Nos cours se déroulent le Lundi, Mardi et Jeudi de 14 h à 16 h et le Mercredi de 18 H 30 à 20 H 30. Un cours supplémentaire peut toujours être créé, selon les nouvelles inscriptions.

Comme tous les ans, notre "expo-vente" se déroulera le 1^{er} Avril 1994, à la salle communale de Mametz.

Vous toutes, Jeunes filles, Mamans ou Mamies, venez donc nous rejoindre. Pour cela, vous pouvez nous contacter, soit au local 69 grand'rue à Mametz au moment d'un cours, soit au téléphone 21.95.26.07 - 21.95.26.04 - 21.95.60.82

La Présidente Madame DEPRETZ
et toute son équipe



Tennis de table

Poussée par l'enthousiasme du toujours jeune Marcel LOYER, l'Entente Sportive a inscrit cette année deux équipes en championnat U.F.O.L.E.P. L'une, en deuxième division, peut encore espérer l'accession à la division supérieure. L'autre équipe, essentiellement constituée de jeunes, découvre les joies de la compétition au niveau de la troisième division.

Sous l'oeil bienveillant de leur président, Jean-Jacques CLASSE, assisté de Hervé DAUTRICHE, les pongistes se retrouvent chaque Mercredi après-midi et chaque samedi après-midi dans une ambiance toujours sympathique.

Puisse l'année 1994 couronner de succès la motivation de nos jeunes et peut-être susciter l'adhésion au club de nouveaux pratiquants.

Le responsable

Jean-Jacques CLASSE



Javelot tir sur Cible

"LA PLUME MAMETZIENNE"

L'Association "LA PLUME MAMETZIENNE" a vu le jour le 5 Mai 1993 en tant que Section de l'Association "Sports Détente Loisirs Mametziens".

Le 22 Juin 1993, La Plume Mametzienne faisait cavalier seul suite à la dissolution de l'Association S.D.L.M..

Siège : CAFE LOTO CHARLET
58, grand'rue
62120 MAMETZ

Objet : Organiser dans un premier temps un championnat interne à la section et des concours de Javelots Tir sur Cible

Composition du Bureau :

Président	: M. DHIU André
Vice-Président	: M. CHARLET Jean-Pierre
Secrétaire	: M. PAEPE Thierry
Secrétaire-Adjoint	: M. FOVET Arnaud
Trésorier	: M. MAES Philippe
Trésorier-Adjoint	: M. DUMORTIER Stéphane
Commissaires aux comptes	: M. CHARLET Stéphane M. BLONDEL Laurent

L'Association regroupe à ce jour 59 adhérents.

Il est possible de jouer au javelot à partir de 10 ans.

Entraînement Possible tous les jours Salle Charlet 3 Cibles à disposition.

Championnat Interne au Club sur 12 tours.

N'hésitez pas à vous inscrire pour la compétition, le Championnat se déroule tous les Week Ends de Février à Octobre.

L'année 1994 :

- Dimanche 23 Janvier Salle Charlet Assemblée Générale
Distribution des Prix - Election d'une partie des membres du Bureau - Verre de l'Amitié.
- Samedi 9 et Dimanche 10 Juillet Grand Concours de Javelots organisé lors de la Kermesse Communale
- Samedi 29 et Dimanche 30 Octobre "Concours de Javelots" Salle Charlet

Financièrement, nous dirons que grace aux rentrées d'argent : Cotisation des adhérents 50 Frs en 93, des nombreuses manifestations que nous avons organisées ainsi que de la subvention de la Commune de Mametz, nous avons pu faire face aux dépenses engagées : (Achat de matériel pour cibles, réempeumage des Javelots, Lots, Prix, Coupes etc...)

Le Comité remercie toutes les personnes que nous avons sollicités soit lors de nos manifestations ou sous forme d'aide et présente ses vœux pour l'Année 1994 à toute la population.

Le Président,

André DHIU

LISTE DES ASSOCIATIONS DE MAMETZ

TITRE	Président	Adresse
Association des Fêtes de Bienfaisance de MAMETZ	QUETU Jean-Pierre	Mairie de Mametz
Entente Sportive Mametz Rebecques	LAFITTE Bernadette	99, Grand'Rue
Carabiniers de Mametz	HANNOTEL Marceau	44, Grand'Rue
Carabiniers de Marthes	LEROY Bernard	9, rue d'Enguinegat
Carabiniers de Crecques	GOZET Francis	3, rue Saint-Honoré
Sté de Chasse de Mametz	TABART Auguste	24, Grand'Rue
Sté de Chasse de Marthes	DELVART Albert	8, rue de la Plaine
Sté de Chasse de Crecques	BOURDREL Damien	6, rue de l'Anglet
Amicale des Pompiers	COHEZ André	7B, r. Champs Lambe
Chef de Corps des S.P.	CADART Jean-Pierre	13, rue du Château
Truite Mametzienne	MASCLET René	12, rue St Honoré
Club du 3ème Age	BULOT Gisèle	38, Grand'Rue
Anciens Combattants	FAUCON Francis	9, rue de l'Anglet
ACPG - CATM - TOE	GOZET Marceau	3, Place du Rietz
Syndicat Agricole	REANT Jean-Claude	10, Place du Rietz
Société Colombophile	FAUQUEMBERGUE Michel	219, Grand'Rue
"Un Plus pour Mametz"	DEPRETZ Véronique	19, rue de Bruchine
Association St Vaast	REANT Jules	3, rue de la Plaine
Ass. des Parents d'Elèves	FAUCON Régis	5, rue Saint Honoré
Tennis de Table	CLASSE Jean-Jacques	7, rue de Bruchine
Cyclotourisme	BERNABLE Paul	7, rue de Choquart
Sports Mécaniques Mametziens	DELATTRE Jean-Pierre	32, Grand'Rue
La Plume Mametzienne	DHIU André	8, rue de l'Eglise
Bibliothèque Municipale	YVAIN André Marie	105, Grand'Rue
Tennis	MOREL Guy	22, Grand'Rue

LES JOIES LES PEINES
DE L'ANNEE 1993

OoOoOoOo

BIENVENUE A CEUX ET CELLES QUI VIENNENT EGAYER LES FOYERS...

AMBRE Aurélien	Le 22.05 à SAINT-OMER	15, rue St Honoré
BOULNOIS Pauline	Le 01.08 à St POL/TERNOISE	32, rue de Bruchine
CAJET Kévin	Le 29.03 à SAINT-OMER	9, chemin de Mombus
COPY Estelle	Le 11.01 à SAINT-OMER	28, rue de Bruchine
DAVROUT Camille	Le 10.04 à AUCHEL	98, Grand'Rue
DELECROIX Mélanie	Le 30.01 à BETHUNE	18, rue de Bruchine
DUFOUR Lucy	Le 09.11 à SAINT-OMER	2ter, rue des Carrières
FLASQUE Antoine	Le 02.10 à BETHUNE	3, ch. des Charbonniers
LARDEUR Perrine	Le 09.05 à LOMME	8, chemin des Ruelles
LEMAITRE Jason	Le 05.01 à SAINT-OMER	1, rue de Bruchine
PINSET Fanny	Le 24.07 à SAINT-OMER	43, Grand'Rue
PRUVOST Audrey	Le 23.10 à HAZEBROUCK	9, rue du Château
VERTAEVEL Loïc	Le 30.07 à SAINT-OMER	195, Grand'Rue

FELICITATIONS VOEUX DE BONHEUR AUX JEUNES EPOUX

BAUDRAIN Pascal	et	MARTIN Danièle	Le 18 Septembre à Audincthun
DARQUES Christophe	et	BONNIERE Corinne	Le 19 Juin à Hazebrouck
HANNOTEL Patrice	et	MARIEL Maryline	Le 21 Août à Rebecques
PRUVOST Arnaud	et	LEFEBVRE Corinne	Le 4 Juin à Arques
VAT Christophe	et	LEGRAND Florence	Le 28 Août à Mametz
WIMEZ Pascal	et	DUFOSSE Lynda	Le 6 Février à Mametz

AUX FAMILLES EPROUVEES, L'ASSURANCE DE NOTRE SYMPATHIE

ACCART Raymonde Epse DELAIRE	Le 4 Juin à Mametz
BUIRE Norbert	Le 25 Mars à Mametz
DANEL Léa épse PIENNE	Le 9 Décembre à Helfaut
DELANNOY André	Le 17 Juillet à Mametz
DENIS Jean	Le 28 Février à Helfaut
DUCHATEAU Augustin	Le 3 Mai à Saint-Omer
DUMONT Paul	Le 26 Mai à Lillers
LABITTE Augustin	Le 22 Janvier à Mametz
LAHAYE Yves	Le 17 Juin à Helfaut
LECIGNE Raymond	Le 26 Décembre à Helfaut
L'HEUREUX Bruno	Le 30 Juillet à Rebecques
LIEVAL Henri	Le 15 Décembre à Helfaut
MAYE Luc	Le 24 Novembre à Mametz
MONSAURET Marie épse GRISLIN	Le 21 Juillet à Mametz

LE MOULIN DE MAMETZ



Photo prise à la fin du
19ème Siècle
dans la Cour du Moulin.

LA PETITE HISTOIRE DE NOTRE VILLAGE

Cette année: LE MOULIN DE MAMETZ

Meunier, tu dors
Ton moulin, Ton moulin va trop vite....

Meunier, tu dors
Ton moulin, Ton moulin va trop fort....

A l'époque où l'on jouait encore à la ronde, quel est l'enfant qui n'a pas tenté d'éveiller le meunier, supposé léthargique, grâce à ces joyeux braillements?... Et pour nous, enfants de ce Village, l'image d'un Moulin est indissociable de notre patrimoine. Par sa configuration géographique, notre terre était appelée à accueillir ces lieux de vie où le grain récolté à la sueur du front, à l'harrassement des bras maniant pique et hocquet, avant d'être battu au "flayer" (fléau), venait se faire écraser pour assurer la nourriture des gens et aussi du bétail.

Si nous remontons quelques siècles, jusque vers l'an de Grâce 1600, les superbes gravures des ALBUM DE CROY (Livre XXIV, Fleuves et Rivières I,) nous révèlent le parcours sinueux de LA LYS, telle que nous la voyons encore aujourd'hui. Mais le dessinateur n'a pas négligé la représentation des multiples moulins qui ponctuaient le lit de la rivière. Après l'Abbaye Saint Augustin, ses importants bâtiments agricoles flanqués d'un moulin à eau, après le Village de Clarques perché sur la colline, voici le village de Crecques où une rangée de saules précède un important moulin dotée d'une roue qui semble énorme (de celui-ci nous parlerons l'an prochain...). La planche suivante nous présente le village et le vieux château de Rebecques puis le "Tordoir" ou moulin à huile et dont l'implantation justifie l'appellation "Chemin du Vieux Moulin". Franchissons le "Pont de la Sure" et, après quelques centaines de mètres le long des berges de la rivière, dans les "Monts-Molin", nous voici à Mametz où le peintre a également, au premier plan de sa toile, posé un superbe moulin, l'ancêtre de celui dont je voudrais, cette année, vous conter l'histoire à partir de tous les éléments qu'il m'a été possible de rassembler d'après les documents cadastraux et les souvenirs de nos Anciens.

Antérieurement à la Révolution de 1789, mis à part les dessins des Albums cités ci-dessus, nous ne savons pratiquement rien de ce Moulin, sauf le fait de son existence confirmée par certains actes de l'Etat-Civil où l'on relève la profession de meunier. L'inventaire des Villes et Villages du Pas-de-Calais ordonné en 1790 (dont vous pourrez trouver copie dans ce Bulletin), fait état, question 18, d'un moulin à eau à moudre grain, appartenant à Monsieur

de Mérode.

Nous savons que le meunier s'appelait DELALIAU (pouvoit-il en être autrement, lui qui vivait les pieds dans l'eau?....) C'est à propos de cette famille que nous trouvons la première pièce authentique en Mairie, Le premier registre du tout nouveau CONSEIL COMMUNAL s'ouvre sur un rapport dressé par DELPLACE, Maire. Ce rapport a déjà été publié dans le Bulletin Communal N° 8 mais il semble intéressant de la reproduire ici, en le remettant dans son contexte en respectant scrupuleusement style et orthographe:

" L'an mil huit cent vingt, le quatre de janvier, sept heures du matin, Nous, Maire de la Commune de MAMETZ, certifie avoir été informé par le nommé LASSAI Augustin, ménager en cette commune, me prévenant qu'il venait de retirer une femme de l'eau; m'étant transporté chez le nommé DELALIAU, meunier, j'ai effectivement trouvé un cadavre situé sur le Nord de la rivière retiré par les nommés LASSAI Augustin, DINGHEM Maximilien, DINGHEM Antoine et DELAIRE Pierre, tous trois domestiques du meunier. Après les informations faites par moi au dénommé DELALIAU Louis ci dessus qui m'a déclaré être son épouse, indisposé depuis plusieurs années d'un asthme et malade depuis plusieurs jours, m'a déclaré que son épouse s'était couchée la veille à huit heures du soir, ayant reposé plusieurs heures, appelant les enfants à deux heures du matin pour les travaux ordinaires; le mari lui a fait réponse qu'il était encore de trop bonne heure. Cette femme étant asmatique, ayant une décente, ferait lit à part avec son mari depuis plusieurs années, couchant tous les deux dans la même chambre. Tout porte à croire, d'après la moralité de cette femme et de sa famille que sa mort n'a été causée que par un accident involontaire. D'après les informations....ont répondu n'avoir aucun indice de la mort qu'un besoin urgent d'avoir de l'eau pour sa santé aurait pu la faire périr par la nuit, qu'il existait un verglat à ne pouvoir tenir pied à terre et à l'endroit où il existe un passage où l'on puise de l'eau ordinairement. Cette femme était nud pieds avec un dodot par les épaules, un mouchoir autour de la tête. Rédigé le présent procès-verbal chez le nommé DELALIAU Louis en présence de MM. BREVET et BRAGELLE, gendarme du Canton d'Aire.

Accident?...suicide pieusement camouflé?...On ne le saura jamais. De nos jours, les médias auraient mené un tel tapage que la Lys aurait pu devenir la Vologne du Pas-de-Calais....

Mais revenons aux pierres de notre vieux moulin, telles que nous les voyons encore aujourd'hui dans la partie Ouest, construction ancienne dans laquelle alternent pierres de Blessy et briques. Les matrices cadastrales attestent que maison, moulin et terrains faisaient partie des terres du Château. Le premier propriétaire relevé sur ces registres est

le "Cy-devant Comte de MEROË, rentier à VIENNE"; le locataire en est toujours M. DELALIAU. Pourtant, de 1845 à 1850, le registre de délibérations du Conseil Municipal nous révèle que les édiles se sont animés autour de problèmes relatifs à ce secteur: de 1845 à 1848, la commune se fait tirer l'oreille par le Préfet qui veut transformer le "Chemin de la Cavée" qui dessert un abreuvoir, en Chemin de grande vicinalité. Les élus locaux pensent que la route de Saint Omer passe par Crecques et préfèrent cautionner la construction d'un pont sur la Lys à Crecques et, pour ce faire, n'hésitent pas à avoir recours à l'emprunt. De refus en refus, on parvient enfin à un accord pour l'aménagement du Chemin de la Cavée le 12.2.1848. Entretemps, en 1846, un litige oppose le propriétaire du Moulin, un certain M. PERSONNE à M. CHARTIEZ, propriétaire du Château. Ce dernier déclare vouloir intenter une action judiciaire contre M. PERSONNE qui aurait usurpé une partie de la voie publique. Ce fait aurait déjà été constaté par le Conseil Municipal le 30.10.1842. Si l'on comprend bien, l'objet du litige se résume ainsi: après avoir consulté le plus ancien de la Commune, il apparaît qu'avant la Révolution, le Comte de Mérode avait fait construire un pont sur la Lys pour assurer l'accès à son Moulin. Ce pont avait été donné à la Commune ainsi que l'ancien chemin dit "de l'Abreuvoir" ainsi qu'un autre chemin pris sur sa propriété, appelé "Chemin de la Cavée". Or, si M. PERSONNE a empiété sur la voie publique, c'est parce que M. CHARTIEZ aurait, de son côté, annexé une partie du Chemin de la Cavée dont la largeur est, de ce fait, devenue "incapable de pouvoir servir". Le Conseil Municipal, nouveau Salomon, exige, avant de décider de poursuivre M. PERSONNE, que M. CHARTIEZ rende au Chemin sa largeur primitive de 6 mètres d'après le plan d'alignement du 28 avril 1838.

Les registres ne nous donnent pas la conclusion de l'histoire. On peut supposer qu'elle dut alimenter les bavardages dans les chaumières pendant quelques années puisque M. CHARTIEZ "déboulonna" le Maire pendant 4 ans, de 1860 à 1864. Du côté du Moulin, on trouve, dans l'ECHO DU NORD, N° 311 du 07.11.1850 l'annonce suivante:

- "Etude de M. COSSART, avoué à Saint Omer (Pas-de-Calais) MOULIN A BLE sur la Lys et Ferme. ADJUDICATION par suite de saisie, à l'audience du Tribunal Civil de Saint Omer du Samedi 30 Novembre 1850 à 3 H. après-midi, d'un Moulin à moudre le grain, ayant six paires de meules et une très belle chute sur la Lys, avec un corps de ferme récemment construit en partie et 2 hectares 40 ares environ de terre en cour, jardin, prairie et labour, situés à Mametz, près d'Aire et de Saint Omer. Mise à prix: 29 500 F. S'adresser pour tous renseignements audit M. COSSART, avoué poursuivant et à M. DANIEL Notaire à LILLE .

La rumeur, qui nous a été rapportée par M. et Mme AVOT, voudrait que le propriétaire du Moulin eût été ruiné par la construction des bâtiments que nous connaissons aujourd'hui. Corps de logis en briques, plongeant sur la Lys, sur lequel s'ouvrent de remarquables fenêtres en plein cintre et dont les fondations présentaient une étanchéité absolue (En 1967, M. PENNEQUIN refusa énergiquement l'arrivée du réseau d'eau potable sur sa propriété par la maison, le travail fut exécuté par les dépendances.) Malgré ces avatars, c'est donc d'un établissement cosu et sûrement florissant que se rendit acquéreur l'ancien locataire. En effet, au cadastre, nous retrouvons le nom de M. DELALIAU en tant que propriétaire du Moulin, et ceci jusqu'à ce que la dernière des filles DELALIAU, devenue Mme SMITH, épouse d'un homme d'affaires parisien, loue le Moulin (entre 1880 et 1890) à la famille PENNEQUIN

M. Emile PENNEQUIN est originaire de Blendecques. Il achètera la propriété bâtie et non bâtie à Mme SMITH en 1918.

Avec l'arrivée de cette famille s'ouvre une page d'histoire locale que les plus anciens d'entre nous n'ont pas encore tournée complètement, tant la vie du Moulin fut, pendant des décennies associée à la vie locale.

J'ai sous les yeux, une très belle photographie qui m'a été prêtée par M. Jean DECOURCELLE. Prise à la fin du siècle dans la cour du moulin, elle est l'image fidèle de la vie de temps. Au premier plan, le meunier, en veste de velours côtelé, calepin en main; près de lui son épouse, née Melle FRANCK, assise près de deux jeunes enfants: une petite fille blonde et bouclée, Gabrielle, qui deviendra Mme DECOURCELLE, et un bambin fièrement juché sur un tricycle, la tête protégée des chutes par le "bourrelet" de rigueur; c'était Lucien. Un peu à l'écart, côte à côte, figés sur leurs chaises, les ancêtres dans le costume traditionnel des notables: casquette, chaîne de montre au gousset et col blanc pour lui, longue robe noire montante et coiffe ruchée, noire également pour elle: voici Adolphe PENNEQUIN et Eléonore LEMAIRE. En arrière, devant chaque fenêtre, trois voitures attelées de chevaux et protégées de vastes capotes. Chaque attelage a son conducteur et nous retrouvons avec eux les "cache-manées" qui parcouraient les campagnes pour collecter le grain à moudre avant de rapporter ponctuellement farine pour les gens et "mêtures" pour les bêtes. Qu'il serait donc intéressant de pouvoir mettre un nom sur ces figures qui respirent la joie de vivre et la fierté du travail quotidien bien accompli. Il y a là "Mab" SCAT, le conducteur de la voiture à deux chevaux qui ne put retenir son attelage surchargé et fut écrasé par lui dans la côte de "la Cavée". Il y a aussi Charles TROLET, l'ouvrier meunier et, près de la porte de la maison, menue dans sa robe noire et son tablier empesé, la petite bonne qui était Fideline DELAYEN, aux côtés de la "servante" préposée aux fourneaux.

Ce n'est pas facile de retrouver l'identité de chacun mais quelques vieilles familles de Mametz sont bien là représentées.

A cette époque, le Moulin était d'ailleurs le maillon d'une activité particulièrement florissante en raison de facteurs bien spécifiques: la richesse du sol, producteur de grasses récoltes et, de plus, la rigueur exceptionnelle de l'hiver 1890 qui avait paralysé la plupart des ailes des moulins à vent, obligeant les flamands à apporter leurs grains aux moulins hydrauliques.

En 1926, Lucien PENNEQUIN succédera à son père et, en 1936, progrès oblige, il fera construire le bâtiment central, dans la cour. Cette construction qui a été voulue fonctionnelle et moderne détruit sensiblement l'harmonie du site et on ne peut que le regretter. D'autant qu'une addition au bâtiment d'habitation vers 1950 verra l'ouverture de fenêtres au linteau droit qu'on aimerait bien voir s'arrondir sous un coup de baguette magique. Lucien PENNEQUIN, son épouse née Georgette LEMPEREUR, leur fille Marie-Thérèse et leur fils Fernand, trop tôt disparu, verront, pendant les dures années de la guerre 39-45, défiler le cortège incessant des gens des villes et des corons venus au "ravitaillement". Autour d'eux gravitent des figures connues: Si, dans la maison, Nini FOULON, Léa DANEL et Lucia LEBON ont clos la liste des employées féminines, dans le moulin nous revoyons Augustin DUPLOUY au volant de l'infatigable camion, et Marcel CAUDRON, Lucien LEVECQUE et Albert LEBON, poudrés à frimas du matin au soir, de cette impalpable poussière que la modernisation du blutage rendait de plus en plus translucide.

Le moulin fermé connut quelques années de léthargie. Endormie au bord de l'eau, la grande roue s'effritait doucement, les écluses engorgées durent céder la place au flux exigeant de la rivière, jusqu'à ce que M. et Mme LECAT ne prennent en main les destinées de ce secteur qui grâce au tourisme, devient un pôle d'attraction pour Mametz. Les différents travaux entrepris ont, avec bonheur, redonné un cachet d'authenticité aux bâtiments et le Moulin, reconverti en terrain de camping voit à nouveau défiler tout un peuple heureux de respirer la paix de ce coin privilégié et qui se réjouit de sentir à nouveau battre le coeur du Moulin quand M. LECAT actionne le mécanisme des meules qu'il a eu à coeur de restaurer.

Les caravanes du camping ont remplacé les charrois des "cache-manées" mais la magie de l'eau continue de fasciner petits et grands. Peut-être ces pages de souvenirs ont-elles réveillé quelques fantômes endormis... Pour eux comme pour nous, il est doux de musarder le long des rives et de rêver dans l'émeraude des prairies... Ne les craignons pas... ils sont paisibles et bienveillants, à l'image de ce coin de notre terre Mametzienne....

Villes et villages du Pas-de-Calais en 1790

60 QUESTIONS ET LEURS RÉPONSES

présentées par

Léon-Noël BERTHE Pierre BOUGARD Danielle CANLER
Jean-Michel DECELLE Jean-Pierre JESSENNE

MAMETZ (12 octobre 1790)

1 à 3. Élections du 10 février 1790.

Assemblée en chambre de justice. Explications préalables par maître Collart, procureur à Aire et greffier de Mametz. Formation du bureau : président, Jean Fr. Mantel, bailli ; secrétaire, maître Collart ; scrutateurs : Alexis Molin, Jean Delattre, Jean-Baptiste Delattre. Après l'élection du maire le recensement des votes est fait par les hommes de fief du lieu en présence des trois scrutateurs. Le procureur est élu aussitôt après le maire.

	Nom	Prénoms	Profession	Age	Voix
Maire	MANTEL	Jean Fr.	Cultivateur	54	Le plus de voix
Officiers municipaux*	DELATTRE	Jean-Baptiste	Cultivateur	37	} Pluralité
	LOMBART	Benjamin	Cultivateur	67	
Procureur	MOLIN	Alexis	Cultivateur	50	Le plus de voix
Notables	RAOULT	Jean-Baptiste	Cultivateur	64	} Pluralité relative
	DELERUE	Charles	Receveur	58	
	TABART	Valère	Cultivateur	49	
	NICOLE	Joseph	Cultivateur	34	
	BERTOUT	Jean Phil.	Cultivateur	34	
	DEROO	François	Cultivateur	45	
Greffier	COLLART fils**				

* Qualifiés d'échevins dans la réponse à l'art. 3.

** Qui n'apparaît que comme signataire des pièces jointes à la réponse de la municipalité.

Parenté : le maire et le procureur d'une part, le maire et le premier officier municipal de l'autre sont parents au quatrième degré à cause de leurs femmes ; le maire est aussi parent, au deuxième degré, du notable Jean-Baptiste Raoult « à cause de leurs femmes » ; le procureur est « germain à cause de sa femme » de l'officier municipal Jean-Baptiste Delattre.

- Biens communaux : 35 mesures en deux pièces, dont 6 mesures affermées pour 18 ans (*voir plus bas après l'art. 7*).
- Charges : l'entretien du presbytère et de la maison du vicaire ; rente foncière.
- Pas de dettes.
- Copie séparée du compte de taille de l'année 1788* présenté le 22 décembre 1789 en chambre ordinaire de justice aux bailli, hommes de fief et principaux habitants de Mametz par Jean Fr. Delattre, receveur. Monnaie de France. Recette : 365 l. 17 s. sur 609 têtes 3/4 à raison de 12 s. par tête suivant l'assiette du 17 novembre 1788. — Dépense : 443 l. 12 s. 9 d., dont 300 l. au vicaire Demagny pour une année de gages du 13 novembre 1787 au 13 novembre 1788 ; 1 l. 5 s. à Collart, receveur de la comtesse de Mérode, pour rente du presbytère ; 68 l. 1 s. 3 d. dus au comptable à la clôture de son compte du 10 novembre 1788 ; 1 l. 19 s. à Mathieu Demarthe « pour avoir fait les publications de l'acte d'emploi du collecteur de la commune » ; 2 l. 2 s. pour réparation au puits du presbytère ; 1 l. 15 s. pour raccommo-der les bancs de l'école ; 5 l. 10 s. pour finir la couverture du presbytère ; 2 l. 10 s. pour raccommo-der la barrière de la « commune » ; 10 s. au sieur Sauvegrain « pour deux avertances des comptes de l'église et pauvreté » ; 4 l. 10 s. « pour une amende et avertance à la charge de la communauté » ; 2 l. 12 s. 6 d. pour trois rasières de chaux pour réparation du presbytère ; 17 s. pour des ordonnances que le bailli a reçues ; 13 l. 10 s. pour frais d'établissement de l'assiette ; 18 l. 6 s. au comptable pour droit de recette ; 13 l. 5 s. pour les frais d'audition du compte. — Excédent de dépense : 77 l. 15 s. 9 d. que le comptable « recevra et liquidera avec ce qu'il doit à compte rendu ce jourd'hui pour le centième ».

Le dossier contient aussi une attestation du 12 octobre 1790 (date de la réponse elle-même) par laquelle les maire et officiers municipaux reconnaissent l'omission dans le rôle « de vingtième et centième » mis à la disposition du collecteur : a) de 3 mesures 2 quarts 1/2 de terre appartenant à la pauvreté du lieu, estimées comme les terres voisines à 15 l. (de revenu) la mesure et occupées par Alexandre Gourdain et Deroo ; b) des 6 mesures de pré « à usage d'osier » que, par lettres patentes du 26 avril 1774, la

communauté a été autorisée à affermer pour 18 ans commencés le 15 mars 1775, estimées « pour vingtième à 16 l. la mesure et [?] sols par centième » et louées à différents particuliers (2 mesures à Benjamin Lombart, 1 mesure à Barthélemy Desannoy, 1 mesure à Jean Fr. Mantel, 2 mesures à Jean Fr., Françoise et Dorothée Delevart).

8. Pas d'argent en caisse.
9. Pas de procès.
10. Population : 416 habitants.
Hommes : mariés ou veufs, 85 ; célibataires de plus de 18 ans, 48.
Femmes : mariées ou veuves, 88 ; célibataires de plus de 18 ans, 60.
Enfants de moins de 18 ans : 135.
- 11 à 14. Pas de garde nationale, personne ne s'est fait inscrire.
15. Un chemin de Mametz au Choquel, un autre de Marthes à Aire et la rue « quarée » ont besoin de réparations.
16. Plusieurs ponts, en bon état.
17. Une rivière non navigable à curer.
18. Un moulin à eau à moudre grain, appartenant à M. de Mérode.
- 19 à 22. *Sans objet.*
23. Une église paroissiale.
24. Curé : le sieur Pierre Jos. Bertain (*lire Bertin*), 64 ans, en fonctions depuis le 11 novembre 1776 ; auparavant vicaire en plusieurs paroisses pendant 21 ans. — Vicaire : Pascal Demagny, 31 ans, dans la paroisse, son premier poste, depuis 4 ans.
25. *Sans objet.*
- 26 à 30. Fabrique. Revenus : 658 l. 10 s. — Charges : 601 l. — Pas de dettes. — Dernier compte rendu le 15 janvier 1788. — Rien en caisse.
31. L'église et le presbytère, en bon état, « sont aussi ancienne que l'on en a aucune connaissance ».
- 32 à 46. *Sans objet.*
- 47 à 50. Revenus des pauvres : 205 l. — Charges : environ 12 l. de rente foncière. — Les revenus servent à payer « chirurgien, médicament, bouillon, bois, habi[l]lement, bled, etc. ». — Dernier compte rendu le 15 janvier 1788 ; il se rend tous les trois ans ; receveur, Alexis Molin ; rien en caisse.
- 51 à 59. *Sans objet.*

MARTHES

La réponse que le département réclamait encore le 10 janvier 1791 n'a peut-être jamais été envoyée. Les art. 23 et 24 ont été reconstitués à partir des registres paroissiaux et de l'état nominatif publié par A. Deramecourt, Le clergé du diocèse d'Arras... pendant la Révolution, t. IV, Arras, 1886, p. 438.

4. Biens communaux : dans son rôle de vingtième arrêté le 8 janvier 1762 la communauté a déclaré « deux corps de terrain qui servent d'espèce de commune, nommé rietz » ; le premier, le rietz de Marthes, de 7 mesures, sert de place et a été planté par « la dame comtesse de Jauches Mastin » (*Marie Félix de Jauche, comtesse de Mastaing*), le revenu du plantis est estimé à 3 l. 10 s. ; le second, dit « Cel-Becque », de 5 quartiers, enclavé dans le premier canton, a été également planté par la dame de Mastaing, le revenu du plantis est estimé à 12 s. Ni l'un ni l'autre ne rapportent rien à la paroisse.
23. Une église, succursale de celle de Blessy, canton de Liettes.
24. Curé : J. J. Decroix, curé de Blessy et Marthes, en fonctions depuis 1760 (il signe à Marthes son premier acte de catholicité le 23 décembre 1760). — Vicaire : A. J. L. Delepouve, né à Enquin en 1764, arrivé dans la paroisse entre 1786 et 1790. — *Voir aussi Blessy, p. 265.*

CRECQUES

4. Pas de biens communaux déclarés au rôle de vingtième de 1761.
23. Une église paroissiale.
24. Curé : Antoine François Marie Cleuet, né à Bomy en 1729, prêtre en 1756, curé de Crecques depuis le 9 mars 1767.

La réponse, que le département réclamait encore le 10 janvier 1791, n'a pas été retrouvée, si toutefois elle a été envoyée. Les art. 23 et 24 ont été partiellement reconstitués à partir des registres paroissiaux, d'un état des curés et vicaires du diocèse de Boulogne tenu à jour jusqu'en 1790 (Arch. du P.-de-C., 1 G 40) et de l'état nominatif publié par A. Deramecourt, Le clergé du diocèse d'Arras... pendant la Révolution, t. IV, Arras, 1886, p. 430.*

ILS ONT VU LE JOUR EN 1894

NOUS FETERIONS LEUR CENTENAIRE CETTE ANNEE

ARFIB Zoé (Mme DUCROCQ Léon)	1e 30.01.
BOURDREL Aimée	1e 13.04.
CANLERS Angèle (Mme PEREIRA)	1e 01.06.
CARNEZ Gaston (Mort pr la France)	1e 25.01.
CHERMEUX Jules (Mort pr la France)	1e 17.10.
DANEL Louis	1e 20.04.
DANNEL André	1e 22.04.
DELMAIRE Aline (Mme LEONE)	1e 24.07.
DELRUE Gaston	1e 01.08.
DEMARTHE Angèle (Mme BARBET)	1e 10.05.
DEMARTHE Jules	1e 12.05.
DEMOL Célestine (Mme DAGUIN)	1e 13.10.
DUCHATEAU George	1e 03.09.
HERLEN Marie (Mme CASIEZ)	1e 03.06.
MAY Marie	1e 01.12.
PRUVOST Fleuria	1e 24.10.
SCAT Gabrielle (Mme LECIGNE)	1e 23.02.

ILS S'ETAIENT DIT "OUI" IL Y A CENT ANS

BOULIN Louis et POTIER Célinie	1e 12.10.
CANLER Augustin et BOULIN Flore	1e 30.04.
CARON Emile et LIGNOT Angèle	1e 25.02.
COURTIN François et LABITTE Félicie	1e 28.12.
DEMARTHE Léon et TROLET Flore	1e 26.01.
DEMOL Jules et SCAT Julie	1e 07.04.
DUFOUR Louis et CARON Angéline	1e 22.08.
HANNOTEL Augustin et TETART Florentine	1e 27.10.
LAURENT Jules et BLONDEL Estelle	1e 04.08.
TROLET Charles et DEMARTHE Marie	1e 10.05.

ET EN 1844

Voilà 150 ans, nous relevons 41 naissances ...
 Pour la petite histoire, il a semblé intéressant de noter la profession du père. Leur diversité prouve que notre village était déjà bien vivant ;
 (Profession du père entre parenthèses)

Carina BAILLY	(fabricant de coton ?)
Pulchérie BLARY	(Charpentier)
Florent DELVART	(ménager)
Benoit LECIGNE	(Manouvrier)
Jules CAMPAGNE	(Médecin)
Eugénie DEMARTHE	(Ménager)
Alexandre LAURENT	(Maçon)
Jean-Baptiste DUBIEZ	(Cordonnier)
Apoline TABART	(Ménager)
Augustine PETTE	(Domestique)
Marceline MARLE	(Cantonnier)
Rosalie MARTEL	(Manouvrier)
Célestin DEHESTRU	(Cultivateur)
Rosalie CADART	(Cultivateur)
Louis DELATTRE	(Ménager)
Aimé DEBOUT	(Ménager)
Aimé DELAYEN	(Ménager)
Marie-Claire LEMETTE	(Domestique)
Léonie VENCOSTENOBLE	(Cabaretier)

Séraphin BOYAVAL	(Cultivateur)
Honorat TENEUR	(Maréchal)
Célestin DELAYEN	(Brasseur)
Marie Claire DELPLACE	(Cultivateur)
Furcy TROLAIS	(Marchand colporteur)
Ortance FAUCON	(Meunier)
Marie LEGRIX	(Ménager)
François CHERMEUX	(Tonnelier)
Augustin MAMETZ	(détenu à la prison de St Omer)
Constantine BERTOUT	(Domestique)
Marie FONTAINE	(Maçon)
Céline BECQUART	(Domestique)
Zacharie MASSART	(Clerc Chantre)
Eliana GERVOIX	(Garde-Champêtre)
Flavie PETTE	(Domestique)
Marie DELBREUVE	(Cultivateur)
Auguste LEBEBVRE	(Ménager)
Jean GOZET	(Valet de Charrue)

... Et puisque la machine à remonter le temps est en route, jetons un coup d'oeil sur les naissances de 1794.... Après tout, cela ne fait que 200 Ans...

MAMETZ :

Pierre BRIFAUX
 Charlotte DELALLIAU
 Benjamin SAISON
 Alexandre DELAYEN
 Augustine BECQUART
 Marie ODENARDE
 Marie SIX
 François LEMAIRE
 Justine DELAIRE
 Séraphin MARTEL
 Jean Baptiste ODENARDE

MARTHES :

Constantin MASSE
 Jean-François CANLAIRE
 Marie Françoise DENY
 Victoire LEQUA
 Louis DEMARTHE

CRECQUES :

Marie François DESPREYS
 Marie Anne VERDOY
 Aimable PLANCHEZ
 Marie Claire PETTE
 Célestin MASSART
 Augustin Legrand
 Jacque LEMAIRE

...Nous étions en 1794, l'an III de la République...

P E R M A N E N C E S

MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE :

Une personne de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole d'Arras se tient à votre disposition en Mairie d'Aire-Sur-La-Lys, le 4ème Jeudi de chaque mois de 9 H 30 à 12 Heures. Et à la Mairie de Thérouanne le 2ème Mardi de chaque mois de 9 H 30 à 11 H 30.

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES :

Une personne de la Caisse d'Allocations Familiales de Calais assure une permanence en Mairie d'Aire-sur-la-Lys, les 2ème et 4ème Vendredi de chaque mois de 9 heures à 11 H 30.

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE :

Un Agent d'Accueil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de CALAIS, se tient à votre disposition chaque lundi de 14 H 30 à 16 H 30 à la Mairie de Thérouanne. Tél : 21.95.51.87. Ce conseiller spécialiste de l'Assurance Maladie vous attend pour vous renseigner, recevoir et vérifier vos dossiers, délivrer les imprimés nécessaires à votre situation. N'HESITEZ PAS A LUI RENDRE VISITE OU A LUI TELEPHONER. Il est à votre disposition pour résoudre votre problème.

C O M M U N I Q U E

AVIS AUX NOUVEAUX HABITANTS :

les nouveaux habitants sont invités à se présenter en Mairie munis

- du livret de Famille
- de la Carte Nationale d'Identité
- des carnets de vaccinations des enfants afin d'effectuer leur changement de domicile.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Il est rappelé qu'au terme de l'article L.9 du Code Electoral. L'inscription sur les listes électorales est obligatoire.

Les personnes remplissant les conditions pour être électeurs et qui ne seraient pas inscrites sur les listes électorales pour quelque cause que ce soit ou qui ont changé de domicile ou de résidence, doivent demander leur inscription. Les Mametziens qui ont changé de domicile à l'intérieur de la Commune sont priés de le signaler en Mairie.

Les demandes d'inscription seront reçues dans les Mairies toute l'année et jusqu'au 31 Décembre 1994. les électeurs déjà inscrits sur les listes électorales n'ont aucune formalité à accomplir s'ils n'ont pas changé de domicile.

OUVERTURE DE LA MAIRIE :

TOUS LES JOURS DE LA SEMAINE (Sauf Samedi et Dimanche)
DE 10 H 30 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 18 H 00
LE SAMEDI DE 9 H 00 à 12 H 00 (sauf pendant les congés)

PERMANENCE DE MONSIEUR LE MAIRE :

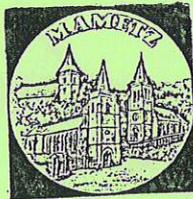
Monsieur le Maire assure une permanence, en Mairie. Chaque Samedi de 9 H 30 à 12 H 00. (ou sur rendez-vous)

BONNE ET HEUREUSE ANNEE



T. PAREPE





*En vous présentant ses meilleurs vœux
pour l'année nouvelle, la Municipalité
vous assure de sa sollicitude
et de son dévouement de chaque instant.*

Mairie de Mametz : tél. : 21.39.07.05

fax. : 21.93.56.87

Service des Eaux : tél. : 21.39.07.05